

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1185

11 mai 2012

SOMMAIRE

Abrigo S.à r.l.	56857	International Holding EVS	56842
AC Technologies	56838	Jordanus Holding S.A., SPF	56846
Acuzahara (Luxembourg) S.A.	56839	Karisso S.A.	56847
ArcelorMittal Rodange et Schifflange	56842	Katoen Natie Group S.A.	56847
ArcelorMittal Rodange et Schifflange	56841	Kinsky S.à r.l.	56876
Asian Capital Holdings Fund	56840	Linston S.P.F.	56846
Avante Petroleum S.A.	56876	Mas Luc S.A.	56846
Blamar S.A.	56842	Medical Management International	56877
BL Fund Selection	56845	MIRI S.à r.l.	56877
British and Continental Union Limited- SPF	56878	Nerthus Invest S.A.	56848
Cara S.A.	56843	New CV Luxco S.à r.l.	56874
Cattleya Investments	56843	PH.International S.A.	56878
Consult-Eco S.à r.l.	56880	Prime Invest I	56848
Data-Immo S.à r.l.	56875	Ribeauvillé Investments S.A.	56848
Data-Immo S.à r.l.	56876	Société Générale Securities Services Lu- xembourg	56861
Euroconcassage s.à r.l.	56845	Société Luxembourgeoise de Restauration et d'Hôtellerie	56874
Européenne de Diversification - Eurodiv S.A.	56843	Swiss Life Products (Luxembourg) S.A. ..	56880
Experta Corporate and Trust Services S.a., Luxembourg	56860	T.E.R. Lux S.à r.l.	56878
Fidimmo S.A.	56844	Transnational Financial Investments S.A.	56840
Fuchs Calypso Select	56844	Trifolion Echternach association sans but lucratif	56874
Gabbiano Ventures S.à r.l.	56876	Valbonne Rail S.A.	56880
Gagfah S.A.	56834	Vallis Sustainable Investments I, G.P., S.à r.l.	56878
Helium Syndication S.C.A.	56849	Vestigia	56849
Immobilière Ciel S.A.	56844	Voltage Luxco 2 S.à r.l.	56862
IMMOBRA (Luxembourg) S.A.	56839	Wirkkraft S.A.	56875
Immo Nord SA	56847		
Infor-ID S.A.	56839		

Gagfah S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 109.526.

Shareholders are hereby convened to the

ANNUAL GENERAL MEETING
(the "AGM")
and the
EXTRAORDINARY GENERAL MEETING
(the "EGM")

of Shareholders of the Company.

In accordance with the Articles of Association of the Company, the AGM will take place on Tuesday, June 12, 2012 at 2:00 P.M. Luxembourg Time.

It will be followed by the Extraordinary General Meeting of Shareholders, both held at the Luxembourg Chambre de Commerce, 7, rue Alcide de Gasperi, L-2981 Luxembourg, Kirchberg.

Agenda for the AGM of GAGFAH S.A.

1. Presentation of the statutory Management Report and the consolidated Management Report for the fiscal year ended December 31, 2011;
2. Presentation of the reports by the auditors of the Company in respect of the statutory financial statements of the Company and in respect of the consolidated financial statements of the Company and its Group, for the fiscal year ended December 31, 2011;
3. Approval of the statutory financial statements of the Company for the fiscal year ended December 31, 2011;
4. Approval of the consolidated financial statements of the Company and its Group for the fiscal year ended December 31, 2011;
5. Resolution concerning the allocation of the results of the Company for the fiscal year ended December 31, 2011;
6. Discharge to all the Directors of the Company who were in office during the fiscal year ended December 31, 2011;
7. Determination that the Board of Directors shall be composed of seven (7) directors and (re-)election of the following persons as members of the Board of Directors for a term to end at the general meeting of shareholders approving the statutory financial statements of the Company for the fiscal year ending December 2017:
 - Mr. Robert I. Kauffman
 - Mr. Wesley R. Edens
 - Mr. Randal A. Nardone
 - Mr. Stephen Charlton (Note: the vote on Mr. Charlton will include the definitive election following co-optation which occurred on March 31, 2012)
 - Mr. Yves Wagner Ph.D. (independent)
 - Mr. Dieter H. Ristau (independent)
 - Dr. Jürgen Allerkamp (independent);
8. Compensation of Directors;
9. Extension of the authorisation granted on April 21, 2011 to the Company, and/or any wholly-owned subsidiary (and/or any person acting on their behalf), to purchase, acquire, receive or hold shares in the Company.

Extension of the authorisation under article 49-2 of the Luxembourg law of August 10, 1915, to the Company, and/or any wholly-owned subsidiary (and/or any person acting on their behalf), to from time to time purchase, acquire, receive or hold shares in the Company up to 25% of the issued share capital as at June 12, 2012 (not taking into account any share capital reduction decisions as may be resolved upon in the extraordinary general meeting of the Company on June 12, 2012), and on such terms as referred to below and as shall further be determined by the Board of Directors of the Company, such authorisations being extended to a period of five (5) years from June 12, 2012.

Acquisitions may be made in any manner including without limitation, by tender or other offer(s), buyback program (s), over the stock exchange or in privately negotiated transactions or in any other manner as determined by the Board of Directors (including derivative transactions or transactions having the same or similar economic effect as an acquisition).

In the case of acquisitions for value:

(i) in the case of acquisitions other than in the circumstances set forth under (ii), for a net purchase price being (x) no less than fifty per cent of the lowest stock price and (y) no more than fifty per cent above the highest stock price, in each case being the closing price on Xetra of the Frankfurt Stock Exchange (or successor system) ("Xetra") over the ten (10) trading days preceding the date of the purchase (or as the case may be the date of the commitment to the transaction);

(ii) in case of a tender offer (or if deemed appropriate by the Board of Directors, a buyback program),

a. in case of a formal offer being published, for a set net purchase price or a purchase price range, each time within the following parameters: (x) no less than fifty per cent of the lowest stock price and (y) no more than fifty per cent above the highest stock price, in each case being the closing price on Xetra over the ten (10) trading days preceding the publication date, provided however that if the stock exchange price during the offer period fluctuates by more than 10%, the Board of Directors may adjust the offer price or range to such fluctuations;

b. in case a public request for sell offers is made, a price range may be set (and revised by the Board of Directors as deemed appropriate) provided that acquisitions may be made at a price which is (x) no less than fifty per cent of the lowest stock price and (y) no more than fifty per cent above the highest stock price, in each case being the closing price on Xetra over a period determined by the Board of Directors provided that such period may not start more than five (5) trading days before the sell offer start date of the relevant offer and may not end after the last day of the relevant sell offer period.

Agenda for the EGM of GAGFAH S.A.

1. Decision to reduce the issued share capital by an amount of € 18,937,846.25 and to cancel 15,150,277 shares held in treasury by the Company, and reduction of the relevant reserves constituted in relation thereto; instruction and delegation of power to and authorisation of the Board of Directors to implement the cancellation of such shares and reductions of share capital and related matters in one or more instalments as deemed fit by the Board of Directors, to cause the share capital reductions and cancellations of such shares and the consequential amendment of the Articles of Association to be recorded by way of notarial deeds, and generally to take any steps, actions or formalities as appropriate or useful to implement this decision of the Extraordinary General Meeting of Shareholders;
2. Decision to amend article 7 of the Articles of Association of the Company to read as follows:
 “Article 7. Voting Rights
 Each Share shall be entitled to one vote at all general meetings of shareholders of the Company subject to the provisions of applicable law.”
3. Decision to amend article 9 of the Articles of Association of the Company to read as follows:
 “Article 9. Procedures of the Board of Directors
 The Board of Directors shall appoint a chairman and may appoint one or more vice chairmen. The chairman of the Board of Directors will preside over all meetings of the Board of Directors and all meetings of Shareholders. In the absence of the chairman, either the most senior vice chairman present, or (but only in the event that there is no vice chairman present) a chairman ad hoc shall chair the Board of Directors’ meeting or the general Shareholders’ meeting.
 The Board may delegate the daily management of the business of the Company, as well as the power to represent the Company in its day-to-day business, to individual directors or other officers or agents of the Company, who need not be Shareholders. Any such delegation of daily management in favour of one or more Directors requires the prior authorisation of the general meeting of shareholders.
 The Board of Directors may set up committees including without limitation an audit committee, a compensation committee, a securities dealings committee and a related party transactions committee. If set up, each of the audit committee, the compensation committee, the securities dealings committee and the related party transactions committee shall be composed of at least three (3) Directors, unless otherwise expressly decided by the Board, provided however always that any such committee shall always include at least one independent Director. Any other committee shall be composed, and have such purpose and powers, as decided by the Board of Directors. The Board of Directors may also appoint persons who are not Directors to any of the committees.
 The purpose of the audit committee shall be to assist the Board of Directors in fulfilling its oversight responsibilities relating to the integrity of the financial statements, including periodically reporting to Board on its activities and the adequacy of internal controls systems over financial reporting; and to make recommendations for the appointment, compensation, retention and oversight of, and consider the independence of, the external auditors and perform such other duties imposed by applicable laws and regulations of the regulated market or markets on which the Shares may be listed, as well as any other duties entrusted to the committee by the Board of Directors.
 The purpose of the compensation committee shall be to review the compensation policy, make proposals as to the remuneration of executive Directors and senior management, and advice on any benefit or incentive schemes. The purpose of the related party transaction committee shall be to review transactions involving the Company or its affiliates where a director, officer or employee of the Company or one of its affiliates has a financial interest. The Board of Directors may appoint a secretary of the Company, who need not be a member of the Board of Directors, and determine his responsibilities, powers and authorities.”
4. Decision to amend article 15 of the Articles of Association of the Company to read as follows:
 “Article 15. General Meeting of Shareholders
 Any regularly constituted meeting of Shareholders of the Company shall represent the entire body of Shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company. The general meeting is convened by the Board of Directors in accordance with Luxembourg law.

The annual general meeting of Shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place as may be specified in the convening notice of the meeting, on 12 June at 2:00 p.m. If such day is a legal holiday in Luxembourg the annual general meeting shall be held on the next following business day. Other general meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

If the entire issued share capital of the Company is represented at a general meeting, no convening notice is required for the meeting to be held and the proceedings at such general meeting will be deemed valid.

A record date for admission to the general meeting shall be determined in accordance with applicable law. The right of a Shareholder to participate and vote in a general meeting of shareholders is subject to the conditions provided for by applicable law. The Board of Directors may determine such other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of Shareholders in person or by proxy.

A Shareholder may be represented at a general meeting by a proxy who need not be a shareholder.

At a general meeting, unless a full account of the voting is requested by a shareholder, the voting results will be established only to the extent to ensure that the required majority is reached for each resolution. The voting results shall be published on the website of the Company in accordance with applicable law.”

5. Decision to reduce the issued share capital of the Company by a maximum amount of € 69,250,000 by the repurchase and cancellation of a maximum of 55,400,000 shares from existing shareholders during a period ending 31st March 2013, midnight (24.00) Luxembourg Time within the parameters set forth below and to the extent determined by the Board of Directors, instruction and delegation of power to and authorisation of the Board of Directors to determine the conditions of the purchase(s) of shares, to implement the share purchases, cancellation of shares and reduction of share capital, determine the final amount of the share capital reduction and number of shares to be repurchased and cancelled (if any) within the maximum decided by the general meeting of shareholders, proceed to the payment of the repurchase price, cause the share capital reduction and cancellation of shares and the consequential amendment of the Articles of Association to be recorded by way of notarial deed, and generally to take any steps, actions or formalities as appropriate or useful to implement this decision of the Extraordinary General Meeting of Shareholders.

Parameters of the decision to reduce the issued share capital of the Company by the repurchase and cancellation of shares (to the extent determined by the Board of Directors):

- maximum amount of capital reduction: € 69,250,000;
- repurchase and cancellation of a maximum of 55,400,000 shares;
- period: period ending on 31st March 2013, midnight (24.00) Luxembourg Time;
- purchase(s) of shares may be made in any manner including without limitation, by tender or other offer(s), buyback program(s), over the stock exchange or in privately negotiated transactions or in any other manner as determined by the Board of Directors including derivative transactions or transactions having the same or similar economic effect than an acquisition, as determined by the Board of Directors;
- purchase price: as determined by the Board of Directors provided that in the case of acquisitions for value:
 - (i) in the case of acquisitions other than in the circumstances set forth under (ii), for a net purchase price being (x) no less than fifty per cent of the lowest stock price and (y) no more than fifty per cent above the highest stock price, in each case being the closing price on Xetra of the Frankfurt Stock Exchange (or successor system) (“Xetra”) over the ten (10) trading days preceding the date of the purchase (or as the case may be the date of the commitment to the transaction);
 - (ii) in case of a tender offer (or if deemed appropriate by the Board of Directors, a buyback program);
 - a. in case of a formal offer being published, for a set net purchase price or a purchase price range, each time within the following parameters: (x) no less than fifty per cent of the lowest stock price and (y) no more than fifty per cent above the highest stock price, in each case being the closing price on Xetra over the ten (10) trading days preceding the publication date, provided however that if the stock exchange price during the offer period fluctuates by more than 10%, the Board of Directors may adjust the offer price or range to such fluctuations;
 - b. in case a public request for sell offers is made, a price range may be set (and revised by the Board of Directors as deemed appropriate) provided that acquisitions may be made at a price which is (x) no less than fifty per cent of the lowest stock price and (y) no more than fifty per cent above the highest stock price, in each case being the closing price on Xetra over a period determined by the Board of Directors provided that such period may not start more than five (5) trading days before the sell offer start date of the relevant offer and may not end after the last day of the relevant sell offer period.

The AGM shall validly deliberate on its agenda without any quorum requirement. The resolutions at the AGM shall be adopted by a simple majority of the votes validly cast.

The EGM shall validly deliberate on its agenda provided a quorum of half of the issued share capital of the Company is reached. If the quorum is not reached at the first extraordinary general meeting for the purpose of resolving on the agenda thereof, a second extraordinary general meeting of shareholders may be convened with the same agenda at which no quorum requirement shall apply. The resolutions concerning the agenda of the EGM shall be adopted by a majority of two-thirds of the votes validly cast.

In accordance with the Luxembourg law of 24 May 2011 on the exercise of certain rights of shareholders in general meetings of listed companies (the “Shareholders’ Rights Law”), the right to participate and speak at general meetings of shareholders and to vote in respect of the shares of the Company is restricted to those holders who are holders of shares of the Company on 29th May 2012 at 24:00 (midnight), Luxembourg Time (corresponding to 11 p.m. London time) (the “Luxembourg Record Time”).

Shareholders will only be entitled to participate and/or to vote (personally or by proxy) at the AGM and the EGM (together the “Meetings”) in respect of those shares of the Company in respect of which they duly evidence that they were the holders thereof on the Luxembourg Record Time. Any changes to their shareholding after the Luxembourg Record Time shall be disregarded in determining the rights of any shareholder to participate and/or to vote (personally or by proxy) at the Meetings.

Set out below are instructions on how to vote at the Meetings:

If you are a holder of shares of the Company on the Luxembourg Record Time and you wish to participate in the Meetings, you must complete and return on or before midnight (Luxembourg Time) on 29th May 2012:

- (i) the Intention to Participate Form; or
- (ii) an AGM/EGM Proxy (if you wish to vote by proxy at the Meetings).

PLEASE NOTE THAT A FAILURE TO COMPLETE AND RETURN EITHER THE AGM/EGM PROXY OR THE INTENTION TO PARTICIPATE FORM ON OR BEFORE MIDNIGHT (LUXEMBOURG TIME) ON 29th MAY 2012 (i.e. THE LUXEMBOURG RECORD TIME) WILL MEAN YOU WILL NOT BE ABLE TO PARTICIPATE OR VOTE IN THE MEETINGS.

If the Intention to Participate Form is received pursuant to paragraph (ii) above, then the AGM/EGM Proxy as well as evidence of shareholding (see below) may be returned after the Luxembourg Record Time but should still be returned as soon as possible and in any event no later than midnight (Luxembourg Time) on June 5, 2012.

You may alternatively attend the Meetings in person, provided that a duly completed Intention to Participate Form has been received from you on or before the Luxembourg Record Time.

Please note if you want to participate in the Meetings and to vote at such Meetings (personally or by proxy) that you are by law required to provide reasonably satisfactory evidence to the Company (no later than midnight (Luxembourg Time) on June 5, 2012) as to the number of the shares of the Company held by you on the Luxembourg Record Time. Such evidence must include at least: identity of the shareholder, his/her/its registered office/address, shareholder status, number of shares held by the shareholder on the Luxembourg Record Time and signature of relevant shareholder’s bank or stockbroker (the “Evidence”). Shareholders need to contact their bank or stockbroker with respect to the provision of such Evidence and completion of the relevant certificate.

The AGM/EGM Proxy form, the Intention to Participate form and the model Evidence certificate can be downloaded from the Company’s website, and can be obtained by contacting Haubrok Corporate Events GmbH (“Haubrok”) or the Company (by mail or phone - see details below).

The AGM/EGM Proxy (if you want to participate in the Meetings by proxy), the Intention to Participate Form and the Evidence shall be then delivered, duly completed, to Haubrok (see details below) with the reference “AGM/EGM 2012 GAGFAH S.A.” prior to the relevant dates set forth above. No admission cards will be issued to shareholders. Shareholders and their representatives will be required to identify themselves at the Meetings with a valid official identification document (e.g. identity-card, passport).

The AGM/EGM Proxy will only be valid if it includes the shareholder’s and his or her legal representative’s first name, surname, official address and signature. Incomplete or erroneous AGM/EGM Proxy forms or AGM/EGM Proxy forms which do not comply with the formalities described therein will not be taken into account.

Please note that GAGFAH S.A. offers to the shareholders the possibility to appoint Haubrok to act as their proxyholder who will cast their votes according to the instructions given by the shareholders. Please note that if the proxyholder is Haubrok and if no clear voting instructions have been given on the proxy form no vote will be cast.

A proxy holder shall enjoy the same rights to speak and ask questions in the Meetings as those to which the shareholder thus represented would be entitled. Please note that each shareholder may only appoint one proxy holder for its shares for the AGM or EGM except that:

- (i) if a shareholder has shares of the Company held in more than one securities account, he/she/it may appoint one proxy holder per securities account for the Meetings;
- (ii) a shareholder acting professionally for the account of other natural or legal persons may appoint each of these natural or legal persons or third parties appointed by them.

A person acting as a proxy holder may hold a proxy from more than one shareholder without limitation as to the number of shareholders so represented. Where a proxy holder holds proxies from several shareholders, it may cast votes for a certain shareholder differently from votes cast for another shareholder.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned. The co-proprietors, the usufructuaries and bare-owners of shares, the creditors and debtors of pledged shares must appoint one sole person to represent them at the Meetings.

In compliance with the laws and regulations in force and applicable to the Company, the required supporting documentation, the convening notice, the total number of shares of the Company and voting rights, the draft resolutions, the Intention to Participate Form, the AGM/EGM Proxy form and the model certificate of Evidence, are deposited and available at the Company's registered office and on the website of the Company. Shareholders may upon request obtain a copy of the full, unabridged text of the documents to be submitted to the Meetings and draft resolutions proposed to be adopted by the Meetings by electronic means at the address of the Company indicated below or at the registered office of the Company.

In accordance with the Shareholders' Rights Law, shareholders holding individually or collectively at least five (5) per cent of the issued share capital of the Company: (a) have the right to put items on the agenda of the Meetings; and (b) have the right to table draft resolutions for items included or to be included on the agenda of the Meetings. Those rights shall be exercised by the request in writing of the relevant shareholders submitted to the Company by postal services or electronic means at the addresses of the Company indicated below. The request shall be accompanied by a justification or a draft resolution to be adopted in the relevant Meeting and shall include the electronic or mailing address at which the Company can acknowledge receipt of the request. Any such request from shareholders must be received by the Company at the latest on 21st May 2012.

In accordance with the Shareholders' Rights Law, shareholders shall have the right to ask questions at the Meetings related to items on the agenda of the Meetings. The Company shall answer the questions put to it by shareholders. The right to ask questions and the obligation of the Company to answer are subject to the measures to be taken by the Company to ensure the identification of shareholders, the good order of the Meetings and their preparation as well as the protection of confidentiality and business interests of the Company.

In accordance with the Luxembourg law of 11 January 2008 on transparency obligations for issuers of securities, any shareholder(s) of the Company shall duly notify the Company (and the CSSF) where the percentage of voting rights held by such shareholder (or shareholders acting in concert) reaches, exceeds or falls below the thresholds of 5%, 10%, 15%, 20%, 25%, 33 1/3%, 50% and 66 2/3%. As long as such shareholder has not made such notification, the exercise of voting rights relating to the shares exceeding the fraction that should have been notified is suspended.

On 7 May 2012, the Company had a total issued share capital of € 277,003,540, represented by 221,602,832 shares, each share carrying one vote except the 15,150,277 shares held in treasury the voting rights of which have been suspended.

The contact details of GAGFAH S.A. are as follows:

GAGFAH S.A.
Address:
2-4, rue Beck
L-1222 Luxembourg
Attention: AGM/EGM 2012 GAGFAH S.A.
Phone: +352 266 366 21
Email: GAGFAH_AGM-EGM2012@gagfah.com
Fax number: +352 266 366 01
Website: www.gagfah.com

The contact details of Haubrok are as follows:

Haubrok Corporate Events GmbH
Address:
Landshuter Allee, 10
80637 Munich, Germany
Attention: AGM/EGM 2012 GAGFAH S.A.
Phone: +49 89 210 27 333
Email: registration@haubrok-ce.de
Fax number: +49 89 210 27 288

The Board of Directors.

Référence de publication: 2012054786/755/270.

AC Technologies, Société Anonyme.

Siège social: L-9970 Leithum, 2, Driicht.

R.C.S. Luxembourg B 107.060.

Die Damen und Herren Aktionäre werden eingeladen zur

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

welche stattfinden wird in L-2146 Luxemburg, 63-65, rue de Merl, am Freitag den 25. Mai 2012, um 13.00 Uhr mit folgender Tagesordnung:

Tagesordnung:

1. Verlesen des Jahresabschlusses per 31. Dezember 2011;
2. Verlesen des Berichts des Verwaltungsrates betreffend das Geschäftsjahr 2011;
3. Verlesen des Berichts des Kommissars betreffend das Geschäftsjahr 2011;
4. Verabschiedung des Jahresabschlusses;
5. Ergebnisverwendung;
6. Entlastung des Verwaltungsrates und des Kommissars;
7. Statutarische Ernennungen;
8. Beschlussfassung über die eventuelle Auflösung der Gesellschaft;

9. Verschiedenes

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2012047463/21.

IMMOBRA (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 38.544.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 38, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, le 31 mai 2012 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Report de la date de l'Assemblée au 31 mai 2012
2. Approbation du rapport du Conseil d'Administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2011,
3. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2011 et affectation du résultat,
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
5. Divers.

Le Conseil d'administration .

Référence de publication: 2012049586/657/18.

Infor-ID S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R.C.S. Luxembourg B 54.077.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 29 mai 2012 à 14:00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2011
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2012052963/696/15.

Acuazahara (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 52.142.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 38, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, le 31 mai 2012 à 16.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Report de la date de l'Assemblée au 31 mai 2012
2. Approbation du rapport du Conseil d'Administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2011,
3. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2011 et affectation du résultat,
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
5. Nominations statutaires,
6. Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales,
7. Divers.

Le Conseil d'administration.

Référence de publication: 2012049587/657/20.

Transnational Financial Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2680 Luxembourg, 10, rue de Vianden.

R.C.S. Luxembourg B 34.227.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra extraordinairement le vendredi 8 juin 2012 à 10.00 heures au siège social de la Société avec comme ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux comptes pour l'exercice social du 1/1/2011 au 31/12/2011;
2. Approbation du bilan et du compte de Profits et Pertes pour l'exercice social du 1/1/2011 au 31/12/2011;
3. Affectation du résultat;
4. Décharge aux administrateurs et Commissaire aux comptes pour la période du 1/1/2011 au 31/12/2011;
5. Révocation de Monsieur Gérard DECKER au poste de Commissaire aux comptes de la Société avec effet immédiat;
6. Nomination de Monsieur Joël Bouillon, né le 24 décembre 1973 à Messancy (Belgique), demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl, au poste de Commissaire aux comptes de la Société pour une durée de 1 an;
7. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2012053606/22.

Asian Capital Holdings Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 43.100.

You are hereby kindly convened to assist at the

ANNUAL GENERAL MEETING

of Shareholders (the "Meeting") of the Fund which will be held on 29 May 2012 at 3.30 p.m. (Luxembourg time) at the Fund's registered office to deliberate and vote on the following:

Agenda:

1. Presentation of the Report of the Board of Directors of the Fund for the financial year ended on 31 December 2011;
2. Presentation of the Report from DELOITTE AUDIT S.à r.l., Réviseur d'Entreprises Agréé, for the financial year ended on 31 December 2011;
3. Approval of the Annual Report for the financial year ended on 31 December 2011;
4. Distribution of the net result for the financial year ended on 31 December 2011, as follow(s):
 - USD 0.25 per share for the class A of the sub-fund Asian Capital Holdings Fund-ACH;
 - EUR 0.19 per share for the class B of the sub-fund Asian Capital Holdings Fund-ACH;
 - CHF 0.23 per share for the class C of the sub-fund Asian Capital Holdings Fund-ACH;
 - USD 0.25 per share for the class A of the sub-fund Asian Capital Holdings Fund-CHINA;
 - EUR 0.19 per share for the class B of the sub-fund Asian Capital Holdings Fund-CHINA;
 - CHF 0.23 per share for the class C of the sub-fund Asian Capital Holdings Fund-CHINA;
5. Discharge of the Directors from all their duties during, and in connection with, the financial year ended on 31 December 2011;
6. Renewal of the mandate of the Directors for a period of one year ending with the Annual General Meeting of Shareholders of the Fund in 2013 which will approve the Annual Report of the financial year ending on 31 December 2012;
 - Mr John ALEXANDER, Chairman and Director
 - Mr Sylvain RODITI, Director
 - Mr Lionel AESCHLIMANN, Director
 - Mr Richard KATZ, Director
 - Mr Geoffroy LINARD DE GUERTECHIN, Director
 - Mr Dirk-Jan van OMMEREN
 - Mr Dirk WIEDMANN

7. Renewal of the mandate of DELOITTE AUDIT S.à r.l., as Réviseur d'Entreprises Agréé, for a period of one year ending with the Annual General Meeting of Shareholders of the Fund in 2013, which will approve the Annual Report of the financial year ending on 31 December 2012;

Please be informed that no quorum is required for the items on the agenda of the Meeting and the resolutions will be passed by a simple majority of the votes cast. Each share has a voting right. Shareholders may vote in person or by proxy.

The owners of bearer shares wishing to join this Meeting must deposit their shares five business days prior the Meeting at the registered office.

Shareholders who will not be able to attend the AGM may be represented by power of proxy, the form of which is available at the registered office of the Fund or the Paying Agent. The form should be duly filled in and returned by fax to +352 2488 8491 or by email (n.schroeder@bpere.eu) before noon on 29 May 2012 with the original to follow by post to the Fund at 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg.

We would much appreciate if you could inform us at least two business days prior the Meeting by email n.schroeder@bpere.eu or by phone (00352 24 88 - 2656), if you have the intention to attend physically the Meeting.

Shareholders wishing to receive copy of the Annual Report as at 31 December 2011, may download the document from the following website: www.groupedr.eu (Directory NAV Center) or address their request at the registered office of the Fund.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2012054779/755/52.

ArcelorMittal Rodange et Schifflange, Société Anonyme.

Siège social: L-4241 Esch-sur-Alzette, boulevard Aloyse Meyer.

R.C.S. Luxembourg B 10.643.

Les actionnaires de la société anonyme ArcelorMittal Rodange et Schifflange, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 10643 (ci-après, la " Société "), sont invités à assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mercredi 30 mai 2012 à partir de 8h30 au siège social, Boulevard Aloyse Meyer, L-4241 Esch-sur-Alzette.

Les actionnaires sont invités à délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour :

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et attestation du Réviseur d'Entreprises sur les comptes clôturés au 31 décembre 2011;
2. Approbation des comptes annuels clôturés au 31 décembre 2011;
3. Affectation du résultat;
4. Décharge à donner aux administrateurs pour l'exercice 2011;
5. Désignation d'un Réviseur d'Entreprises pour l'exercice 2012;
6. Démission et nomination d'administrateurs;
7. Divers.

Pour assister à cette assemblée, les Actionnaires sont priés de se conformer aux dispositions de l'article 27 des statuts et procéder au dépôt (blocage) de leurs actions au moins six jours avant l'assemblée (c-à-d que les actions devront être bloquées au plus tard le 24 mai à 10h30. Il est rappelé aux actionnaires qu'en vertu de l'article 26 des statuts " Tout Actionnaire peut se faire représenter à l'Assemblée Générale par un mandataire spécial, pourvu que celui-ci soit lui-même actionnaire et qu'il ait droit d'assister à l'Assemblée ".

Ainsi, les propriétaires de titres nominatifs aviseront la Société six jours francs au moins avant la date de l'assemblée de leur intention de se prévaloir de leurs titres et se présenteront à l'assemblée munis de leurs certificats d'inscription nominative.

Les propriétaires de titres au porteur auront à effectuer le dépôt de leurs titres six jours francs au moins avant la date de l'assemblée, soit au siège social de la Société, soit dans l'un des établissements suivants au Luxembourg :

BNP PARIBAS BGL

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT

DEXIA-BIL S.A.

SOCIETE GENERALE BANK & TRUST S.A.

Les procurations éventuelles devront être déposées au siège social de la Société au plus tard le mercredi 23 mai 2012.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2012050695/37.

Blamar S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.
R.C.S. Luxembourg B 62.980.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le vendredi 1^{er} juin 2012 à 15.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2011 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2012054780/755/18.

International Holding EVS, Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.
R.C.S. Luxembourg B 105.900.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social le 1^{er} juin 2012 à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation du rapport du liquidateur
2. Divers.

Le liquidateur.

Référence de publication: 2012054789/534/13.

ArcelorMittal Rodange et Schifflange, Société Anonyme.

Siège social: L-4241 Esch-sur-Alzette, boulevard Aloyse Meyer.
R.C.S. Luxembourg B 10.643.

Les actionnaires de la société anonyme ArcelorMittal Rodange et Schifflange, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 10643 (ci-après, la " Société "), sont invités à assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

se tiendra le mercredi 30 mai 2012 à partir de 9h30 au siège social, Boulevard Aloyse Meyer, L-4241 Esch-sur-Alzette. Les actionnaires sont invités à délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Décision du CA du 26 mars 2012 en ce qui concerne la marche future des installations;
2. Vote spécial conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales concernant la continuité de l'entreprise.
3. Divers.

Pour assister à cette assemblée, les Actionnaires sont priés de se conformer aux dispositions de l'article 27 des statuts et procéder au dépôt (blocage) de leurs actions au moins six jours avant l'assemblée (c-à-d que les actions devront être bloquées au plus tard le 24 mai à 10h30. Il est rappelé aux actionnaires qu'en vertu de l'article 26 des statuts " Tout Actionnaire peut se faire représenter à l'Assemblée Générale par un mandataire spécial, pourvu que celui-ci soit lui-même actionnaire et qu'il ait droit d'assister à l'Assemblée ".

Ainsi, les propriétaires de titres nominatifs aviseront la Société six jours francs au moins avant la date de l'assemblée de leur intention de se prévaloir de leurs titres et se présenteront à l'assemblée munis de leurs certificats d'inscription nominative.

Les propriétaires de titres au porteur auront à effectuer le dépôt de leurs titres six jours francs au moins avant la date de l'assemblée, soit au siège social de la Société, soit dans l'un des établissements suivants au Luxembourg :

BNP PARIBAS BGL
BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT
DEXIA-BIL S.A.
SOCIETE GENERALE BANK & TRUST S.A.

Les procurations éventuelles devront être déposées au siège social de la Société au plus tard le mercredi 23 mai 2012.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2012050696/32.

Cattleya Investments, Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 117.383.

Die Aktionäre werden hiermit zur

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der Gesellschaft eingeladen, die am *1. Juni 2012* um 10.00 Uhr, in Luxemburg, am Gesellschaftssitz, mit folgender Tagesordnung stattfindet:

Tagesordnung:

1. Vorlage des Berichtes des Liquidatores.
2. Verschiedenes.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2012054782/534/14.

Cara S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.
R.C.S. Luxembourg B 59.584.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *1^{er} juin 2012* à 09.30 heures au siège social, 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg avec pour

Ordre du jour:

- Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels aux 31 décembre 2011 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Délibération et décision sur la continuité des activités de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du commissaire aux comptes.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2012054781/755/20.

Européenne de Diversification - Eurodiv S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 90.756.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le *1^{er} juin 2012* à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2011.

3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2012054783/534/16.

Fidimmo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 47.189.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à
l'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE
qui aura lieu le 29 mai 2012 à 11.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2011, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2011.
4. Décision de la continuation de la société en relation avec l'article 100 de la législation des sociétés.
5. Ratification de la cooptation d'un nouvel Administrateur
6. Divers.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2012054784/1023/18.

Immobilière Ciel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 98.641.

Les actionnaires sont convoqués à une deuxième

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 11 juin 2012 à 13.00 heures à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Décision sur la dissolution de la société conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Une première assemblée générale a été tenue le 11 mai 2012, les conditions de quorum de présence requises par l'article 67-1 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales afin de délibérer sur la dissolution de la société conformément à l'article 100 de la même loi n'ont pas été remplies. En conséquence, cette assemblée pourra délibérer valablement sur le point de l'ordre du jour quelle que soit la portion du capital représentée.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2012054787/29/18.

Fuchs Calypso Select, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 93.660.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer les Actionnaires de la Sicav FUCHS CALYPSO SELECT à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
qui se tiendra le 30 mai 2012 à 11.00 heures au siège social, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration et du réviseur d'entreprises agréé
2. Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2011
3. Affectation des résultats
4. Quitus aux Administrateurs

5. Renouvellement du mandat du réviseur d'entreprises agréé
6. Nominations statutaires.

Les Actionnaires sont informés que l'Assemblée n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir la majorité des voix exprimées des Actionnaires présents ou représentés. Des procurations sont disponibles au siège social de la Sicav. Les Actionnaires en nom seront admis sur justification de leur identité, à condition d'avoir, au moins cinq jours francs avant l'Assemblée, informé le Conseil d'Administration (fax : +352 49 924 2501 - ifs.fds@bd.l.lu) de leur intention d'assister à l'Assemblée.

Référence de publication: 2012054785/755/21.

BL Fund Selection, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 133.040.

L'Assemblée du 8 mai 2012 n'ayant pas atteint le quorum de présence requis, le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer les Actionnaires de la Sicav à la

SECONDE ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le *13 juin 2012* à 16.00 heures au siège social de la SICAV, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Adaptation de la SICAV aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010 concernant les organismes de placement collectif et portant transposition de la directive 2009/65/CE
- Refonte des statuts de la SICAV

L'Assemblée n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir les deux tiers au moins des voix exprimées. Des procurations ainsi que le projet de texte des statuts coordonnés sont disponibles, sans frais, sur simple demande auprès du siège social de la SICAV.

Pour pouvoir assister à l'Assemblée, les détenteurs d'actions au porteur doivent déposer leurs actions, au moins cinq jours francs avant l'Assemblée, auprès du siège ou d'une agence de la Banque de Luxembourg, société anonyme à Luxembourg. Les Actionnaires en nom seront admis sur justification de leur identité, à condition d'avoir, au moins cinq jours francs avant l'Assemblée, informé le Conseil d'Administration (ifs.fds@bd.l.lu) de leur intention d'assister à l'Assemblée.

Dans le cadre de cette adaptation des statuts, le prospectus sera refondu afin d'être conforme aux dispositions prévues de la loi précitée du 17 décembre 2010. Les Actionnaires sont invités à se référer au projet de prospectus disponible auprès du siège social de la SICAV ou d'une agence de la Banque de Luxembourg.

Référence de publication: 2012054800/755/25.

Euroconcassage s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1643 Luxembourg, 2, rue de la Grève.
R.C.S. Luxembourg B 141.184.

L'an deux mil douze, le vingt-sept mars,
Pardevant Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen,

A comparu:

Monsieur Pedro ARREDONDAS PALLA, employé privé, né à Forna (Espagne), le 18.10.1963 et demeurant à B-4860 Wegnez, 92, rue des Anneuses (Belgique),

Lequel déclare qu'il possède toutes les 100 parts de la société à responsabilité limitée EUROCONCASSAGE s.à r.l., dont le siège social se trouve à Differdange, inscrite au Registre de Commerce à Luxembourg sous le numéro B 141.184, constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentais, en date du 19 août 2008, publié au Mémorial C numéro 2267 du 16 septembre 2008,

et dont les statuts n'ont pas encore été modifiés,

le comparant s'est constitué en assemblée générale extraordinaire et a requis le notaire d'acter comme suit la résolution suivante:

Siège social:

Le siège de la société est transféré à L-1643 Luxembourg, 2, rue de la Grève.

La première phrase de l'article 2 des statuts est modifiée en conséquence comme suit:

«Le siège social est établi dans la Commune de Luxembourg.»

Dont acte, fait et passé à Capellen, en l'étude du notaire instrumentant, à la date mentionnée en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et résidence, ledit comparant a signé ensemble avec Nous notaire la présente minute, après s'être identifié au moyen de sa carte d'identité.

Signé: P. ARREDONDAS PALLA, C. MINES.

Enregistré à Capellen, le 30 mars 2012. Relation: CAP/2012/1173. Reçu soixante-quinze euros. 75,-€.

Le Receveur (signé): I. Neu.

Pour copie conforme,

Capellen, le 3 avril 2012.

Référence de publication: 2012041412/31.

(120055430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2012.

Jordanus Holding S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 14.033.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le lundi 4 juin 2012 à 15.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Lecture du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2011 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2012054790/755/18.

Linston S.P.F., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 59.773.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE

qui aura lieu le 29 mai 2012 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2011, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2011.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2012054793/1023/16.

Mas Luc S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 71.574.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE

qui aura lieu le 29 mai 2012 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.

2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2011, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2011.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2012054794/1023/16.

Immo Nord SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 86.366.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, le *1^{er} juin 2012* à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2011,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2011 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales,
6. Divers.

Le Conseil d'administration.

Référence de publication: 2012054788/833/19.

Katoen Natie Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 110.988.

Messrs. shareholders are hereby convened to attend the

STATUTORY GENERAL MEETING

which is going to be held at the address of the registered office, on *4 June 2012* at 10.00 o'clock, with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the annual accounts and of the reports of the board of directors and of the independent auditor.
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at December 31, 2011.
3. Discharge to the directors.
4. Elections.
5. Miscellaneous.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2012054791/534/17.

Kariso S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 134.501.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE

qui aura lieu le *29 mai 2012* à 16.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2011, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2011.

4. Décision de la continuation de la société en relation avec l'article 100 de la législation des sociétés.
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2012054792/1023/17.

Nerthus Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 124.740.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 4 juin 2012 à 10.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2011.
3. Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales.
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
5. Nominations statutaires.
6. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2012054795/534/17.

Prime Invest I, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 53.202.

Messrs. shareholders are hereby convened to attend the

STATUTORY GENERAL MEETING

which is going to be held extraordinarily at the address of the registered office, on 1st June 2012 at 10.00 o'clock, with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the annual accounts as at 31 December 2010 and 31 December 2011 and of the reports of the board of directors and of the statutory auditor thereon.
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at 31 December 2010 and on 31 December 2011.
3. Discharge to the directors and to the statutory auditor.
4. Elections.
5. Miscellaneous.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2012054796/534/18.

Ribeauvillé Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 97.549.

Messrs. shareholders are hereby convened to attend the

STATUTORY GENERAL MEETING

which is going to be held at the address of the registered office, on 1st June 2012 at 15.00 o'clock, with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the annual accounts and of the reports of the board of directors and of the statutory auditor.
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at December 31, 2011.
3. Resolution to be taken according to article 100 of the law of august 10, 1915.
4. Discharge to the directors and to the statutory auditor.
5. Elections.

6. Miscellaneous.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2012054797/534/18.

Vestigia, Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 104.507.

Messrs. shareholders are hereby convened to attend the

STATUTORY GENERAL MEETING

which is going to be held at the address of the registered office, on 1st June 2012 at 10.00 o'clock, with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the annual accounts as 31 December 2010 and 31 December 2011 and of the reports of the board of directors and of the statutory auditor thereon.
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at 31 December 2010 and 31 December 2011.
3. Resolution to be taken according to article 100 of the law of 10 August 1915.
4. Discharge to the directors and to the statutory auditor.
5. Miscellaneous.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2012054798/534/18.

Helium Syndication S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 124.148.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-seventh of March.

Before Us Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of "HELIUM SYNDICATION S.C.A.", a Luxembourg société en commandite par actions, having its registered office at 52-54, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 124.148, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, acting on behalf of Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, on January 25, 2007, published with the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 596 of April 13, 2007 (the "Company"). The articles of associations of the Company have been amended pursuant to deeds of Maître Jean SECKLER, prenamed, dated February 6, 2007, published with the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1052, of June 4, 2007, on March 29, 2007, published with the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1372 of July 5, 2007, on May 26, 2009, published with the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1282 of July 3, 2009 and pursuant to a deed of the undersigned notary, on March 26, 2010, published with the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1010 of May 14, 2010.

The meeting has been convened by means of convening notices sent to the shareholders of the Company on March 8, 2012, a copy of which shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The meeting is presided by HELIUM S.à r.l. a Luxembourg société à responsabilité limitée, having its registered office at 52-54, avenue du X Septembre, L2550 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 123.978, represented by Mr. Vincent LINARI-PIERON, lawyer, with professional address at L-1420 Luxembourg, 252, avenue Gaston Diderich.

The chairman appoints as secretary Mr. Nicolas GROSJEAN, lawyer, with professional address at L-1420 Luxembourg, 252, avenue Gaston Diderich and the meeting elects as scrutineer, Mr. Guillaume DEFLANDRE, lawyer, with professional address at L-1420 Luxembourg, 252, avenue Gaston Diderich.

The chairman requests the notary to act that:

I.- (i) HELIUM S.à r.l., prenamed, (ii) ARGAN CAPITAL LIMITED PARTNERSHIP, a limited partnership, whose ultimate general partner is Argan Capital Management (Jersey) Limited, registered under the laws of Jersey, having its registered office at Ogier House, the Esplanade, Don Street, St. Helier, Jersey, JE4 9WG, Channel Islands, (iii) ARGAN CAPITAL B LIMITED PARTNERSHIP, a limited partnership, whose ultimate general partner is Argan Capital Management (Jersey) Limited, registered under the laws of Jersey, having its registered office at Ogier House, the Esplanade, Don Street, St. Helier, Jersey, JE4 9WG, Channel Islands, (iv) ARGAN EXECUTIVE CO-INVESTMENT LIMITED PARTNERSHIP, a limited partnership whose manager is Argan Capital Advisors LLP, a partnership registered under the laws of England and

Wales, having its registered office at 15-17 Grosvenor Gardens, London, SW1W 0BD, (united Kingdom), (v) PARTNERS GROUP GLOBAL OPPORTUNITIES LIMITED, a limited company incorporated under the laws of Guernsey, having its registered office at Tudor House, Le Bordage, St Peter Port, Guernsey, GY 1 6BD, (vi) PARTNERS GROUP DIRECT INVESTMENTS 2006, LIMITED PARTNERSHIP, a limited partnership whose general partner is “Partners Group Management III Limited”, registered under the laws of Scotland, having its correspondence address at Tudor House, PO Box 477, St Peter Port, Guernsey, GY1 6BD, (vii) PARTNERS GROUP GLOBAL VALUE SICAV, a Luxembourg société d’investissement à capital variable, having its registered office at 2, Place Dargent, L-1413 Luxembourg registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 124.171, and (viii) PO INVEST 2 S.A., a Luxembourg société anonyme, having its registered office at 3, rue Goethe, L-1637 Luxembourg registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 124.799, all duly represented by Mr. Vincent LINARI-PIERON, prenamed, by virtue of eight proxies given under private seal are the shareholders of the Company (the “Shareholders”).

The before said proxies, being initialled ne varietur by the appearing persons and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

II.- As it appears from the attendance list annexed to this deed to be registered with it, the (i) 100,000 (one hundred thousand) unlimited shares and (ii) 640,293,100 (six hundred forty million two hundred ninety-three thousand one hundred) limited shares, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 3,000,000 (three million Euros) so as to raise it from its current amount of EUR 6,403,931 (six million four hundred three thousand nine hundred thirty-one Euros) to EUR 9,403,931 (nine million four hundred three thousand nine hundred thirtyone Euros) by the issuance of 300,000,000 (three hundred million) new limited shares with a nominal value of EUR 0.01 (one cent of Euro) each;

2. Subscription and payment of all the new limited shares through a contribution in cash;

3. Amendment of the first paragraph of article 6 of the articles of association of the Company in order to reflect this increase of share capital; and

4. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Shareholders, the following resolutions have been unanimously resolved:

First resolution:

The Shareholders unanimously resolve to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 3,000,000 (three million Euros) so as to raise it from its current amount of EUR 6,403,931 (six million four hundred three thousand nine hundred thirty-one Euros) to EUR 9,403,931 (nine million four hundred three thousand nine hundred thirty-one Euros) by the issuance of 300,000,000 (three hundred million) new limited shares with a nominal value of EUR 0.01 (one cent of Euro) each (the “New Limited Shares”), the whole to be fully paid up through a contribution in cash.

The Shareholders noted that pursuant to a board resolution adopted on March 8, 2012 HELIUM S.à r.l., acting in its capacity as general shareholder and sole manager of the Company, has given its consent to the increase of the share capital of the Company and has waived its preferred right to subscribe to the New Limited Shares.

The Shareholders resolve unanimously that the New Limited Shares will be allocated into the following classes of shares as follows:

- class A Limited Shares: 30,000,000 (thirty million);
- class B Limited Shares: 30,000,000 (thirty million);
- class C Limited Shares: 30,000,000 (thirty million);
- class D Limited Shares: 30,000,000 (thirty million);
- class E Limited Shares: 30,000,000 (thirty million);
- class F Limited Shares: 30,000,000 (thirty million);
- class G Limited Shares: 30,000,000 (thirty million);
- class H Limited Shares: 30,000,000 (thirty million);
- class I Limited Shares: 30,000,000 (thirty million);
- class J Limited Shares: 30,000,000 (thirty million).

Subscription - Payment

The limited shareholders of the Company declare to subscribe for the 300,000,000 (three hundred million) New Limited Shares, as follows:

ARGAN CAPITAL LIMITED PARTNERSHIP: 155,823,452 (one hundred fifty-five million eight hundred twenty-three thousand four hundred fifty-two) New Limited Shares, allocated as follows:

- class A Limited Shares: 15,582,347 (fifteen million five hundred eighty-two thousand three hundred forty-seven);

- class B Limited Shares: 15,582,345 (fifteen million five hundred eighty-two thousand three hundred forty-five);
- class C Limited Shares: 15,582,345 (fifteen million five hundred eighty-two thousand three hundred forty-five);
- class D Limited Shares: 15,582,345 (fifteen million five hundred eighty-two thousand three hundred forty-five);
- class E Limited Shares: 15,582,345 (fifteen million five hundred eighty-two thousand three hundred forty-five);
- class F Limited Shares: 15,582,345 (fifteen million five hundred eighty-two thousand three hundred forty-five);
- class G Limited Shares: 15,582,345 (fifteen million five hundred eighty-two thousand three hundred forty-five);
- class H Limited Shares: 15,582,345 (fifteen million five hundred eighty-two thousand three hundred forty-five);
- class I Limited Shares: 15,582,345 (fifteen million five hundred eighty-two thousand three hundred forty-five);
- class J Limited Shares: 15,582,345 (fifteen million five hundred eighty-two thousand three hundred forty-five).

ARGAN CAPITAL B LIMITED PARTNERSHIP: 9,823,195 (nine million eight hundred twenty-three thousand one hundred ninety-five) New Limited Shares, allocated as follows:

- class A Limited Shares: 982,315 (nine hundred eighty-two thousand three hundred fifteen);
- class B Limited Shares: 982,320 (nine hundred eighty-two thousand three hundred twenty);
- class C Limited Shares: 982,320 (nine hundred eighty-two thousand three hundred twenty);
- class D Limited Shares: 982,320 (nine hundred eighty-two thousand three hundred twenty);
- class E Limited Shares: 982,320 (nine hundred eighty-two thousand three hundred twenty);
- class F Limited Shares: 982,320 (nine hundred eighty-two thousand three hundred twenty);
- class G Limited Shares: 982,320 (nine hundred eighty-two thousand three hundred twenty);
- class H Limited Shares: 982,320 (nine hundred eighty-two thousand three hundred twenty);
- class I Limited Shares: 982,320 (nine hundred eighty-two thousand three hundred twenty);
- class J Limited Shares: 982,320 (nine hundred eighty-two thousand three hundred twenty).

ARGAN EXECUTIVE CO-INVESTMENT LIMITED PARTNERSHIP: 10,740,114 (ten million seven hundred forty thousand one hundred fourteen) New Limited Shares, allocated as follows:

- class A Limited Shares: 1,074,015 (one million seventy-four thousand fifteen);
- class B Limited Shares: 1,074,011 (one million seventy-four thousand eleven);
- class C Limited Shares: 1,074,011 (one million seventy-four thousand eleven);
- class D Limited Shares: 1,074,011 (one million seventy-four thousand eleven);
- class E Limited Shares: 1,074,011 (one million seventy-four thousand eleven);
- class F Limited Shares: 1,074,011 (one million seventy-four thousand eleven);
- class G Limited Shares: 1,074,011 (one million seventy-four thousand eleven);
- class H Limited Shares: 1,074,011 (one million seventy-four thousand eleven);
- class I Limited Shares: 1,074,011 (one million seventy-four thousand eleven);
- class J Limited Shares: 1,074,011 (one million seventy-four thousand eleven).

PO INVEST 2 S.A.: 69,868,352 (sixty-nine million eight hundred sixty-eight thousand three hundred fifty-two) New Limited Shares, allocated as follows:

- class A Limited Shares: 6,986,837 (six million nine hundred eighty-six thousand eight hundred thirty-seven);
- class B Limited Shares: 6,986,835 (six million nine hundred eighty-six thousand eight hundred thirty-five);
- class C Limited Shares: 6,986,835 (six million nine hundred eighty-six thousand eight hundred thirty-five);
- class D Limited Shares: 6,986,835 (six million nine hundred eighty-six thousand eight hundred thirty-five);
- class E Limited Shares: 6,986,835 (six million nine hundred eighty-six thousand eight hundred thirty-five);
- class F Limited Shares: 6,986,835 (six million nine hundred eighty-six thousand eight hundred thirty-five);
- class G Limited Shares: 6,986,835 (six million nine hundred eighty-six thousand eight hundred thirty-five);
- class H Limited Shares: 6,986,835 (six million nine hundred eighty-six thousand eight hundred thirty-five);
- class I Limited Shares: 6,986,835 (six million nine hundred eighty-six thousand eight hundred thirty-five);
- class J Limited Shares: 6,986,835 (six million nine hundred eighty-six thousand eight hundred thirty-five).

PARTNERS GROUP DIRECT INVESTMENTS 2006, LIMITED PARTNERSHIP: 24,185,199 (twenty-four million one hundred eighty-five thousand one hundred ninety-nine) New Limited Shares, allocated as follows:

- class A Limited Shares: 2,418,519 (two million four hundred eighteen thousand five hundred nineteen);
- class B Limited Shares: 2,418,520 (two million four hundred eighteen thousand five hundred twenty);
- class C Limited Shares: 2,418,520 (two million four hundred eighteen thousand five hundred twenty);
- class D Limited Shares: 2,418,520 (two million four hundred eighteen thousand five hundred twenty);
- class E Limited Shares: 2,418,520 (two million four hundred eighteen thousand five hundred twenty);
- class F Limited Shares: 2,418,520 (two million four hundred eighteen thousand five hundred twenty);
- class G Limited Shares: 2,418,520 (two million four hundred eighteen thousand five hundred twenty);

- class H Limited Shares: 2,418,520 (two million four hundred eighteen thousand five hundred twenty);
- class I Limited Shares: 2,418,520 (two million four hundred eighteen thousand five hundred twenty);
- class J Limited Shares: 2,418,520 (two million four hundred eighteen thousand five hundred twenty).

PARTNERS GROUP GLOBAL OPPORTUNITIES LIMITED: 24,185,199 (twenty-four million one hundred eighty-five thousand one hundred ninety-nine) New Limited Shares, allocated as follows:

- class A Limited Shares: 2,418,519 (two million four hundred eighteen thousand five hundred nineteen);
- class B Limited Shares: 2,418,520 (two million four hundred eighteen thousand five hundred twenty);
- class C Limited Shares: 2,418,520 (two million four hundred eighteen thousand five hundred twenty);
- class D Limited Shares: 2,418,520 (two million four hundred eighteen thousand five hundred twenty);
- class E Limited Shares: 2,418,520 (two million four hundred eighteen thousand five hundred twenty);
- class F Limited Shares: 2,418,520 (two million four hundred eighteen thousand five hundred twenty);
- class G Limited Shares: 2,418,520 (two million four hundred eighteen thousand five hundred twenty);
- class H Limited Shares: 2,418,520 (two million four hundred eighteen thousand five hundred twenty);
- class I Limited Shares: 2,418,520 (two million four hundred eighteen thousand five hundred twenty);
- class J Limited Shares: 2,418,520 (two million four hundred eighteen thousand five hundred twenty).

PARTNERS GROUP GLOBAL VALUE, SICAV: 5,374,489 (five million three hundred seventy-four thousand four hundred eighty-nine) New Limited Shares, allocated as follows:

- class A Limited Shares: 537,448 (five hundred thirty-seven thousand four hundred forty-eight);
- class B Limited Shares: 537,449 (five hundred thirty-seven thousand four hundred forty-nine);
- class C Limited Shares: 537,449 (five hundred thirty-seven thousand four hundred forty-nine);
- class D Limited Shares: 537,449 (five hundred thirty-seven thousand four hundred forty-nine);
- class E Limited Shares: 537,449 (five hundred thirty-seven thousand four hundred forty-nine);
- class F Limited Shares: 537,449 (five hundred thirty-seven thousand four hundred forty-nine);
- class G Limited Shares: 537,449 (five hundred thirty-seven thousand four hundred forty-nine);
- class H Limited Shares: 537,449 (five hundred thirty-seven thousand four hundred forty-nine);
- class I Limited Shares: 537,449 (five hundred thirty-seven thousand four hundred forty-nine);
- class J Limited Shares: 537,449 (five hundred thirty-seven thousand four hundred forty-nine).

The 300,000,000 (three hundred million) New Limited Shares have been fully paid up through contributions in cash, so that the total amount of EUR 3,000,000 (three million Euros) is from this day on at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary by a bank certificate, who expressly attests thereto.

Second resolution:

The Shareholders unanimously resolve to amend the first paragraph of article 6 of the articles of association of the Company notably in order to reflect the increase of share capital as described above, which shall be read as follows:

" **Art. 6. Share Capital.** The issued and subscribed share capital of the Company is set at EUR 9,403,931 (nine million four hundred three thousand nine hundred thirty one Euros) divided into 940,293,100 (nine hundred forty million two hundred ninety-three thousand one hundred) limited shares with a nominal value of EUR 0.01 (one cent of Euro) held by the Limited Shareholders (the "Limited Shares") (Actions de Commanditaires), consisting in multiple classes of Limited Shares (the "Classes of Limited Shares") as follows: a) 94,029,310 (ninety-four million twenty-nine thousand three hundred ten) Class A Limited Shares with a nominal value of EUR 0.01 (one cent of Euro), b) 94,029,310 (ninety-four million twenty-nine thousand three hundred ten) Class B Limited Shares with a nominal value of EUR 0.01 (one cent of Euro), c) 94,029,310 (ninety-four million twenty-nine thousand three hundred ten) Class C Limited Shares with a nominal value of EUR 0.01 (one cent of Euro), d) 94,029,310 (ninety-four million twenty-nine thousand three hundred ten) Class D Limited Shares with a nominal value of EUR 0.01 (one cent of Euro), e) 94,029,310 (ninety-four million twenty-nine thousand three hundred ten) Class E Limited Shares with a nominal value of EUR 0.01 (one cent of Euro), f) 94,029,310 (ninety-four million twenty-nine thousand three hundred ten) Class F Limited Shares with a nominal value of EUR 0.01 (one cent of Euro), g) 94,029,310 (ninety-four million twenty-nine thousand three hundred ten) Class G Limited Shares with a nominal value of EUR 0.01 (one cent of Euro), h) 94,029,310 (ninety-four million twenty-nine thousand three hundred ten) Class H Limited Shares with a nominal value of EUR 0.01 (one cent of Euro), i) 94,029,310 (ninety-four million twenty-nine thousand three hundred ten) Class I Limited Shares with a nominal value of EUR 0.01 (one cent of Euro) and j) 94,029,310 (ninety-four million twenty-nine thousand three hundred ten) Class J Limited Shares with a nominal value of EUR 0.01 (one cent of Euro) and 100,000 (one hundred thousand) unlimited shares held by the General Shareholder (the "Unlimited Shares") (Actions de Commandité) with a nominal value of EUR 0.01 (one cent of Euro)."

No further item being on the agenda of the Meeting and none of the shareholders present or represented asking to speak, the Chairman then adjourned the Meeting.

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about three thousand five hundred Euros (EUR 3,500.-).

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing parties and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing persons, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the said appearing persons have signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille douze, le vingt-sept mars.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de "HELIUM SYNDICATION S.C.A.", une société en commandite par actions de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 52-54, avenue du X Septembre, L2550 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 124.148, constituée par acte notarié de Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 25 janvier 2007, publié auprès du Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations numéro 596 du 13 Avril 2007 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés par actes notariés de Maître Jean SECKLER, préqualifié, en date du 6 février 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations numéro 1052 du 4 juin 2007, en date du 29 mars 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations numéro 1372 du 5 juillet 2007, en date du 26 mai 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations numéro 1282 du 3 juillet 2009 et par acte notarié du notaire instrumentant, en date du 26 mars 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations numéro 1010 du 14 mai 2010.

L'assemblée a été convoquée par courriers de convocation adressés aux actionnaires de la Société en date du 8 mars 2012, lesquels resteront annexés pour être enregistrés avec le présent acte.

L'assemblée est présidée par HELIUM S.à r.l. une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 52-54, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 123.978, représentée par Maître Vincent LINARI-PIERRON, avocat, ayant son adresse professionnelle au 252, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Le président nomme comme secrétaire Maître Nicolas GROSJEAN, avocat, ayant son adresse professionnelle au 252, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg et l'assemblée élit comme scrutateur Maître Guillaume DEFLANDRE, avocat, ayant son adresse professionnelle au 252, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg.

Le président demande au notaire d'acter que:

I.- (i) HELIUM S.à r.l., précitée, (ii) ARGAN CAPITAL LIMITED PARTNERSHIP, une limited partnership, dont l'ultime associé général est Argan Capital Management (Jersey) Limited, constituée sous les lois de Jersey, ayant son principal établissement à Ogier House, the Esplanade, Don Street, St. Helier, JE4 9WG, (Jersey), (iii) ARGAN CAPITAL B LIMITED PARTNERSHIP, une limited partnership, dont l'ultime associé général est Argan Capital Management (Jersey) Limited, constituée sous les lois de Jersey, ayant son principal établissement à Ogier House, the Esplanade, Don Street, St. Helier, JE4 9WG, (Jersey), (iv) ARGAN EXECUTIVE CO-INVESTMENT LIMITED PARTNERSHIP, une limited partnership dont le manager est Argan Capital Advisors LLP, un partnership constitué sous les lois d'Angleterre et du Pays de Galle ayant son établissement principal à 15-17 Grosvenor Gardens, London, SW1W 0BD, (united Kingdom), (v) PARTNERS GROUP GLOBAL OPPORTUNITIES LIMITED, une limited company enregistrée sous les lois de l'île de Guernesey établie et ayant son siège social à Tudor House, Le Bordage, St Peter Port, Guernesey, GY1 6BD, (vi) PARTNERS GROUP DIRECT INVESTMENTS 2006, LIMITED PARTNERSHIP, une limited partnership dont l'associé général est Partners Group Management III Limited, société de droit écossais établie et ayant son adresse de correspondance à Tudor House, PO Box 477, St Peter Port, Guernesey, GY1 6BD et (vii) PARTNERS GROUP GLOBAL VALUE SICAV, une société d'investissement à capital variable de droit luxembourgeois établie et ayant son siège social au 2, place Dargent, L-1413 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 124.171 et (viii) PO INVEST 2 S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois établie et ayant son siège social au 3, rue Goethe, L1637 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 124.799, tous dûment représentés par Maître Vincent LINARI-PIERRON, préqualifié, en vertu de huit procurations données sous seing privé, sont les actionnaires de la Société (les «Actionnaires»).

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire soussigné, resteront annexées pour être enregistrées avec le présent acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que (i) les 100.000 (cent mille) actions de commandités et (ii) les 640.293.100 (six cent quarante millions deux cent quatre-vingt-treize mille cent) actions de commanditaires, représentant l'ensemble du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement décider sur tous les points figurant à l'ordre du jour, dont les Actionnaires reconnaissent expressément avoir été dûment informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 3.000.000,-EUR (trois millions d'Euros) afin de le porter de son montant actuel de 6.403.931,-EUR (six millions quatre cent trois mille neuf cent trente et un Euros) à un nouveau montant de 9.403.931-EUR (neuf millions quatre cent trois mille neuf cent trente et un Euros) par l'émission de 300.000.000 (trois cents millions) nouvelles actions de commanditaires d'une valeur nominale de 0,01-EUR (un centime d'Euro) chacune;

2. Souscription et paiement de toutes les nouvelles actions de commanditaires par apport en numéraire;

3. Modification du premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société afin de refléter cette augmentation de capital social; et

4. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par les Actionnaires, les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité:

Première résolution:

Les Actionnaires décident à l'unanimité d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 3.000.000 EUR (trois millions d'Euros) afin de le porter de son montant actuel de 6.403.931 EUR (six millions quatre cent trois mille neuf cent trente et un Euros) à un nouveau montant de 9.403.931 EUR (neuf millions quatre cent trois mille neuf cent trente et un Euros) par l'émission de 300.000.000 (trois cents millions) de nouvelles actions de commanditaires d'une valeur nominale de 0,01 EUR (un centime d'Euro) chacune (les «Nouvelles Actions de Commanditaires»), le montant total étant intégralement payé par apport en numéraire.

Les Actionnaires ont pris note que suivant résolution du conseil de gérance adoptée en date du 8 mars 2012, HELIUM S.à r.l, agissant en sa qualité d'associé commandité et de gérant unique de la Société, a donné son consentement à l'augmentation du capital social de la Société et a renoncé à son droit préférentiel de souscription aux Nouvelles Actions de Commanditaires.

Il est décidé à l'unanimité que les Nouvelles Actions de Commanditaires seront réparties entre les actions de commanditaires de classes suivantes comme suit:

- Actions de Commanditaires de classe A: 30.000.000 (trente millions);
- Actions de Commanditaires de classe B: 30.000.000 (trente millions);
- Actions de Commanditaires de classe C: 30.000.000 (trente millions);
- Actions de Commanditaires de classe D: 30.000.000 (trente millions);
- Actions de Commanditaires de classe E: 30.000.000 (trente millions);
- Actions de Commanditaires de classe F: 30.000.000 (trente millions);
- Actions de Commanditaires de classe G: 30.000.000 (trente millions);
- Actions de Commanditaires de classe H: 30.000.000 (trente millions);
- Actions de Commanditaires de classe I: 30.000.000 (trente millions);
- Actions de Commanditaires de classe J: 30.000.000 (trente millions).

Souscription - Paiement

Les Actionnaires déclarent souscrire aux 300.000.000 (trois cents millions) Nouvelles Actions de Commanditaires comme suit:

ARGAN CAPITAL LIMITED PARTNERSHIP: 155.823.452 (cent cinquante-cinq millions huit cent vingt-trois mille quatre cent cinquante-deux) Nouvelles Actions de Commanditaires réparties comme suit:

- Actions de Commanditaires de classe A: 15.582.347 (quinze millions cinq cent quatre-vingt-deux mille trois cent quarante-sept);
- Actions de Commanditaires de classe B: 15.582.345 (quinze millions cinq cent quatre-vingt-deux mille trois cent quarante-cinq);
- Actions de Commanditaires de classe C: 15.582.345 (quinze millions cinq cent quatre-vingt-deux mille trois cent quarante-cinq);
- Actions de Commanditaires de classe D: 15.582.345 (quinze millions cinq cent quatre-vingt-deux mille trois cent quarante-cinq);

- Actions de Commanditaires de classe E: 15.582.345 (quinze millions cinq cent quatre-vingt-deux mille trois cent quarante-cinq);
- Actions de Commanditaires de classe F: 15.582.345 (quinze millions cinq cent quatre-vingt-deux mille trois cent quarante-cinq);
- Actions de Commanditaires de classe G: 15.582.345 (quinze millions cinq cent quatre-vingt-deux mille trois cent quarante-cinq);
- Actions de Commanditaires de classe H: 15.582.345 (quinze millions cinq cent quatre-vingt-deux mille trois cent quarante-cinq);
- Actions de Commanditaires de classe I: 15.582.345 (quinze millions cinq cent quatre-vingt-deux mille trois cent quarante-cinq);
- Actions de Commanditaires de classe J: 15.582.345 (quinze millions cinq cent quatre-vingt-deux mille trois cent quarante-cinq).

ARGAN CAPITAL B LIMITED PARTNERSHIP: 9.823.195 (neuf millions huit cent vingt-trois mille cent quatre-vingt-quinze) Nouvelles Actions de Commanditaires réparties comme suit:

- Actions de Commanditaires de classe A: 982.315 (neuf cent quatre-vingt deux mille trois cent quinze);
- Actions de Commanditaires de classe B: 982.320 (neuf cent quatre-vingt deux mille trois cent vingt);
- Actions de Commanditaires de classe C: 982.320 (neuf cent quatre-vingt deux mille trois cent vingt);
- Actions de Commanditaires de classe D: 982.320 (neuf cent quatre-vingt deux mille trois cent vingt);
- Actions de Commanditaires de classe E: 982.320 (neuf cent quatre-vingt deux mille trois cent vingt);
- Actions de Commanditaires de classe F: 982.320 (neuf cent quatre-vingt deux mille trois cent vingt);
- Actions de Commanditaires de classe G: 982.320 (neuf cent quatre-vingt deux mille trois cent vingt);
- Actions de Commanditaires de classe H: 982.320 (neuf cent quatre-vingt deux mille trois cent vingt);
- Actions de Commanditaires de classe I: 982.320 (neuf cent quatre-vingt deux mille trois cent vingt);
- Actions de Commanditaires de classe J: 982.320 (neuf cent quatre-vingt deux mille trois cent vingt).

ARGAN EXECUTIVE CO-INVESTMENT LIMITED PARTNERSHIP: 10.740.114 (dix millions sept cent quarante mille cent quatorze) Nouvelles Actions de Commanditaires réparties comme suit:

- Actions de Commanditaires de classe A: 1.074.015 (un million soixante-quatorze mille quinze);
- Actions de Commanditaires de classe B: 1.074.011 (un million soixante-quatorze mille onze);
- Actions de Commanditaires de classe C: 1.074.011 (un million soixante-quatorze mille onze);
- Actions de Commanditaires de classe D: 1.074.011 (un million soixante-quatorze mille onze);
- Actions de Commanditaires de classe E: 1.074.011 (un million soixante-quatorze mille onze);
- Actions de Commanditaires de classe F: 1.074.011 (un million soixante-quatorze mille onze);
- Actions de Commanditaires de classe G: 1.074.011 (un million soixante-quatorze mille onze);
- Actions de Commanditaires de classe H: 1.074.011 (un million soixante-quatorze mille onze);
- Actions de Commanditaires de classe I: 1.074.011 (un million soixante-quatorze mille onze);
- Actions de Commanditaires de classe J: 1.074.011 (un million soixante-quatorze mille onze).

PO INVEST 2 S.A.: 69.868.352 (soixante-neuf millions huit cent soixante-huit mille trois cent cinquante-deux) Nouvelles Actions de Commanditaires réparties comme suit:

- Actions de Commanditaires de classe A: 6.986.837 (six millions neuf cent quatre-vingt-six mille huit cent trente-sept);
- Actions de Commanditaires de classe B: 6.986.835 (six millions neuf cent quatre-vingt-six mille huit cent trente-cinq);
- Actions de Commanditaires de classe C: 6.986.835 (six millions neuf cent quatre-vingt-six mille huit cent trente-cinq);
- Actions de Commanditaires de classe D: 6.986.835 (six millions neuf cent quatre-vingt-six mille huit cent trente-cinq);
- Actions de Commanditaires de classe E: 6.986.835 (six millions neuf cent quatre-vingt-six mille huit cent trente-cinq);
- Actions de Commanditaires de classe F: 6.986.835 (six millions neuf cent quatre-vingt-six mille huit cent trente-cinq);
- Actions de Commanditaires de classe G: 6.986.835 (six millions neuf cent quatre-vingt-six mille huit cent trente-cinq);
- Actions de Commanditaires de classe H: 6.986.835 (six millions neuf cent quatre-vingt-six mille huit cent trente-cinq);
- Actions de Commanditaires de classe I: 6.986.835 (six millions neuf cent quatre-vingt-six mille huit cent trente-cinq);
- Actions de Commanditaires de classe J: 6.986.835 (six millions neuf cent quatre-vingt-six mille huit cent trente-cinq).

PARTNERS GROUP DIRECT INVESTMENTS 2006, LIMITED PARTNERSHIP: 24.185.199 (vingt-quatre millions cent quatre-vingt-cinq mille cent quatre-vingt-dix-neuf) Nouvelles Actions de Commanditaires réparties comme suit:

- Actions de Commanditaires de classe A: 2.418.519 (deux millions quatre cent dix-huit mille cinq cent dix-neuf);
- Actions de Commanditaires de classe B: 2.418.520 (deux millions quatre cent dix-huit mille cinq cent vingt);
- Actions de Commanditaires de classe C: 2.418.520 (deux millions quatre cent dix-huit mille cinq cent vingt);
- Actions de Commanditaires de classe D: 2.418.520 (deux millions quatre cent dix-huit mille cinq cent vingt);

- Actions de Commanditaires de classe E: 2.418.520 (deux millions quatre cent dix-huit mille cinq cent vingt);
- Actions de Commanditaires de classe F: 2.418.520 (deux millions quatre cent dix-huit mille cinq cent vingt);
- Actions de Commanditaires de classe G: 2.418.520 (deux millions quatre cent dix-huit mille cinq cent vingt);
- Actions de Commanditaires de classe H: 2.418.520 (deux millions quatre cent dix-huit mille cinq cent vingt);
- Actions de Commanditaires de classe I: 2.418.520 (deux millions quatre cent dix-huit mille cinq cent vingt);
- Actions de Commanditaires de classe J: 2.418.520 (deux millions quatre cent dix-huit mille cinq cent vingt).

PARTNERS GROUP GLOBAL OPPORTUNITIES LIMITED: 24.185.199 (vingt-quatre millions cent quatre-vingt-cinq mille cent quatre-vingt-dixneuf) Nouvelles Actions de Commanditaires réparties comme suit:

- Actions de Commanditaires de classe A: 2.418.519 (deux millions quatre cent dix-huit mille cinq cent dix-neuf);
- Actions de Commanditaires de classe B: 2.418.520 (deux millions quatre cent dix-huit mille cinq cent vingt);
- Actions de Commanditaires de classe C: 2.418.520 (deux millions quatre cent dix-huit mille cinq cent vingt);
- Actions de Commanditaires de classe D: 2.418.520 (deux millions quatre cent dix-huit mille cinq cent vingt);
- Actions de Commanditaires de classe E: 2.418.520 (deux millions quatre cent dix-huit mille cinq cent vingt);
- Actions de Commanditaires de classe F: 2.418.520 (deux millions quatre cent dix-huit mille cinq cent vingt);
- Actions de Commanditaires de classe G: 2.418.520 (deux millions quatre cent dix-huit mille cinq cent vingt);
- Actions de Commanditaires de classe H: 2.418.520 (deux millions quatre cent dix-huit mille cinq cent vingt);
- Actions de Commanditaires de classe I: 2.418.520 (deux millions quatre cent dix-huit mille cinq cent vingt);
- Actions de Commanditaires de classe J: 2.418.520 (deux millions quatre cent dix-huit mille cinq cent vingt).

PARTNERS GROUP GLOBAL VALUE, SICAV: 5.374.489 (cinq millions trois cent soixante-quatorze mille quatre cent quatre-vingt-neuf) Nouvelles Actions de Commanditaires réparties comme suit:

- Actions de Commanditaires de classe A: 537.448 (cinq cent trente-sept mille quatre cent quarante-huit);
- Actions de Commanditaires de classe B: 537.449 (cinq cent trente-sept mille quatre cent quarante-neuf);
- Actions de Commanditaires de classe C: 537.449 (cinq cent trente-sept mille quatre cent quarante-neuf);
- Actions de Commanditaires de classe D: 537.449 (cinq cent trente-sept mille quatre cent quarante-neuf);
- Actions de Commanditaires de classe E: 537.449 (cinq cent trente-sept mille quatre cent quarante-neuf);
- Actions de Commanditaires de classe F: 537.449 (cinq cent trente-sept mille quatre cent quarante-neuf);
- Actions de Commanditaires de classe G: 537.449 (cinq cent trente-sept mille quatre cent quarante-neuf);
- Actions de Commanditaires de classe H: 537.449 (cinq cent trente-sept mille quatre cent quarante-neuf);
- Actions de Commanditaires de classe I: 537.449 (cinq cent trente-sept mille quatre cent quarante-neuf);
- Actions de Commanditaires de classe J: 537.449 (cinq cent trente-sept mille quatre cent quarante-neuf).

Les 300.000.000 (trois cent millions) de Nouvelles Actions de Commanditaires ont été intégralement payées au moyen d'apports en espèces, de sorte que la somme totale de 3.000.000 EUR (trois millions d'Euros) est à partir de ce jour à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été prouvé au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Deuxième résolution

Les Actionnaires décident à l'unanimité de modifier le premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital social décrite ci-dessus pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 6. Capital social.** Le capital social de la Société émis et souscrit est fixé à 9.403.931 EUR (neuf millions quatre cent trois mille neuf cent trente et un Euros), divisé en 940.293.100 (neuf cent quarante millions deux cent quatre-vingt treize mille cent) actions de commanditaires d'une valeur nominale de 0,01 EUR (un centime d'Euro) détenues par les Actionnaires Commanditaires (les «Actions de Commanditaires»), consistant en de multiples classes d'Actions de Commanditaires (les «Classes d'Actions de Commanditaires») comme suit: a) 94.029.310 (quatre-vingt-quatorze millions vingt-neuf mille trois cent dix) Actions de Commanditaires de Classe A d'une valeur nominale de 0,01 EUR (un centime d'Euro), b) 94.029.310 (quatre-vingt-quatorze millions vingt-neuf mille trois cent dix) Actions de Commanditaires de Classe B d'une valeur nominale de 0,01 EUR (un centime d'Euro), c) 94.029.310 (quatre-vingtquatorze millions vingt-neuf mille trois cent dix) Actions de Commanditaires de Classe C d'une valeur nominale de 0,01 EUR (un centime d'Euro), d) 94.029.310 (quatre-vingt-quatorze millions vingt-neuf mille trois cent dix) Actions de Commanditaires de Classe D d'une valeur nominale de 0,01 EUR (un centime d'Euro), e) 94.029.310 (quatre-vingt-quatorze millions vingt-neuf mille trois cent dix) Actions de Commanditaires de Classe E d'une valeur nominale de 0,01 EUR (un centime d'Euro), f) 94.029.310 (quatre-vingt-quatorze millions vingt-neuf mille trois cent dix) Actions de Commanditaires de Classe F d'une valeur nominale de 0,01 EUR (un centime d'Euro), g) 94.029.310 (quatre-vingt-quatorze millions vingt-neuf mille trois cent dix) Actions de Commanditaires de Classe G d'une valeur nominale de 0,01 EUR (un centime d'Euro), h) 94.029.310 (quatre-vingt-quatorze millions vingt-neuf mille trois cent dix) Actions de Commanditaires de Classe H d'une valeur nominale de 0,01 EUR (un centime d'Euro), i) 94.029.310 (quatre-vingt-quatorze millions vingt-neuf mille trois cent dix) Actions de Commanditaires de Classe I d'une valeur nominale de 0,01 EUR (un centime d'Euro) et j) 94.029.310 (quatre-vingt-quatorze millions vingt-neuf mille trois cent dix) Actions de Commanditaires de Classe J d'une valeur nominale de 0,01

EUR (un centime d'Euro) et 100.000 (cent mille) actions de commandités détenues par l'Actionnaire Commandité (la «Actions de Commandité») d'une valeur nominale de 0,01-EUR (un centime d'Euro)."

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'Assemblée et aucun des actionnaires présents ou représentés ne demandant la parole, le Président a ensuite clôturé l'Assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, est évalué approximativement à trois mille cinq cents euros (EUR 3.500,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande des parties présentes à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande des mêmes parties présentes, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: V. LINARI-PIERON, N. GROSJEAN, G. DEFLANDRE, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 mars 2012. LAC/2012/14383. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 4 avril 2012.

Référence de publication: 2012042044/441.

(120055567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2012.

Abrigo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6117 Junglinster, 1, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 167.950.

— STATUTS

L'an deux mille douze, le trois avril.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Miguel FERNANDES, employé privé, né à Ettelbruck, le 29 octobre 1973, demeurant à L-6186 Gonderange, 18, Cité Joseph Bech.

2.- Madame Odete Maria RIBEIRO DO CARMO, employée communale, épouse de Monsieur Miguel FERNANDES, née à Populo/Alijo (Portugal), le 19 novembre 1974, demeurant à L-6186 Gonderange, 18, Cité Joseph Bech.

Lesquels comparants sont ici représentés par Madame Peggy SIMON, employée privée, demeurant professionnellement à Echternach, 9, Rabatt, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 29 mars 2012,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils entendent constituer:

Art. 1^{er}. Il existe une société à responsabilité limitée régie par la loi du 10 août 1915, la loi du 18 septembre 1933 telles qu'elles ont été modifiées et par les présents statuts.

La société peut avoir un associé unique ou plusieurs associés. L'associé unique peut s'adjoindre à tout moment un ou plusieurs coassociés, et de même les futurs associés peuvent prendre les mesures tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la société.

Art. 2. La société a pour objet l'exploitation d'une agence immobilière, la promotion immobilière, le home coaching ainsi que le home staging.

La société a également pour objet toutes activités commerciales, en accord avec les dispositions de la loi du 9 juillet 2004, modifiant la loi modifiée du 28 décembre 1988 concernant le droit d'établissement et réglementant l'accès aux professions d'artisan, de commerçant, d'industriel ainsi qu'à certaines professions libérales.

La société a en outre pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée sauf le cas de dissolution.

Art. 4. La société prend la dénomination de ABRIGO S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Junglinster.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger en vertu d'une décision de l'associé unique ou du consentement des associés en cas de pluralité d'eux.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500.-), représenté par cent (100) parts sociales de CENT VINGT-CINQ EUROS (€ 125.-) chacune.

Les parts sociales sont attribuées aux associés comme suit:

1.- Monsieur Miguel FERNANDES, employé privé, demeurant à L-6186 Gonderange, 18, Cité Joseph Bech, cinquante parts sociales	50
2.- Madame Odete Maria RIBEIRO DO CARMO, employée communale, demeurant à L-6186 Gonderange, 18, Cité Joseph Bech, cinquante parts sociales	50
Total: cent parts sociales	100

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article cent quatre-vingt-dix-neuf de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique comme leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre eux.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires des parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.

Art. 10. Le décès de l'associé unique ou de l'un des associés, en cas de pluralité d'eux, ne met pas fin à la société.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers de l'associé unique ou d'un des associés, en cas de pluralité d'eux, ne pourront pour quelque motif que ce soit faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 12. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révoqués par l'associé unique ou par l'assemblée des associés. La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature du ou des gérants agissant dans la limite de l'étendue de sa (leur) fonction telle qu'elle résulte de l'acte de nomination.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

Les décisions de l'associé unique visées à l'alinéa qui précède sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 15. En cas de pluralité d'associés, chacun d'eux peut participer aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qui lui appartiennent, dans les formes prévues par l'article 193 de la loi sur les sociétés commerciales.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société, le bilan et le compte de profits et pertes, le tout conformément à l'article 197 de la loi du 18 septembre 1933.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 18. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et des amortissements constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 19. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'associé unique ou par les associés en cas de pluralité d'eux, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, il est renvoyé aux dispositions légales.

Libération du capital social

Toutes ces parts ont été immédiatement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Le premier exercice commence le jour de sa constitution et se termine le 31 décembre 2012.

Evaluation

Les frais incombant à la société du chef des présentes sont évalués à environ neuf cents Euros (€ 900.-).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt les associés, représentés comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale et à l'unanimité des voix, ils ont pris les résolutions suivantes.

1.- Est nommé gérant technique de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Miguel FERNANDES, employé privé, né à Ettelbruck, le 29 octobre 1973, demeurant à L-6186 Gonderange, 18, Cité Joseph Bech.

2.- Est nommée gérante administrative de la société pour une durée indéterminée:

Madame Odete Maria RIBEIRO DO CARMO, employée communale, épouse de Monsieur Miguel FERNANDES, née à Populo/Alijo (Portugal), le 19 novembre 1974, demeurant à L-6186 Gonderange, 18, Cité Joseph Bech.

3.- La société est valablement engagée comme suit:

- par la signature individuelle du gérant technique;
- par la signature individuelle de la gérante administrative jusqu'à concurrence du montant de cinq mille Euros (€ 5.000.-); au-delà de ce montant la signature conjointe du gérant technique sera obligatoire.

4.- L'adresse de la société est fixée à L-6117 Junglinster, 1, rue de la Gare.

DONT ACTE, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire instrumentant d'après ses nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 4 avril 2012. Relation: ECH/2012/587. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 4 avril 2012.

Référence de publication: 2012041243/130.

(120054812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2012.

Experta Luxembourg, Experta Corporate and Trust Services S.a., Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 29.597.

L'an deux mille douze, le vingt-huit mars.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «Experta Corporate and Trust Services S.A., Luxembourg», en abrégé «Experta Luxembourg», ayant son siège social à Luxembourg, 42, rue de la Vallée (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 29.597), constituée suivant acte notarié en date du 20 décembre 1988, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 79 du 29 mars 1989. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 16 juin 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1817 du 23 juillet 2008.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Christine Racot, employée privée demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Johanna Tenebay, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Caroline Felten, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

Modification de l'article 4 des statuts de la société comme suit:

«La Société a pour objet social l'activité de conseiller en investissement, la domiciliation de sociétés et d'entreprises ainsi que tout service en relation avec l'administration de sociétés et d'entreprises, de Fonds et de Sociétés d'Investissement, leur gestion, leur contrôle et surveillance, la tenue de la comptabilité et la confection de bilans, l'exercice de l'activité de teneur de registre et d'agent administratif du secteur financier, la prestation de services d'agent ou de mandataire commercial ou industriel, ainsi que la prestation de services de bureau pour le compte de tiers, personnes physiques ou morales, la mise à disposition de locaux et la location de bureaux.

La Société pourra également prêter des services relevant de l'expertise fiscale luxembourgeoise au sens le plus large. Elle peut encore exercer toute activité accessoire à l'objet principal.

La Société a également pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'achat, la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, certificats d'obligations, reconnaissances de dettes, bons et toutes autres valeurs mobilières ainsi que l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut prêter ou emprunter, avec ou sans garantie, à condition que les sommes empruntées soient affectées à la réalisation de l'objet de la société ou de ses filiales, sociétés associées ou affiliées.

De manière générale, la Société peut assurer toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières ou immobilières pouvant être utiles à l'accomplissement et le développement de son objet.»

II) Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte pour être soumis à l'enregistrement en même temps.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à cette assemblée. Tous les actionnaires présents se reconnaissent dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, de sorte qu'il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV) La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée prend, à l'unanimité, la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'objet social de la Société.

En conséquence, l'article 4 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

Art. 4. «La Société a pour objet social l'activité de conseiller en investissement, la domiciliation de sociétés et d'entreprises ainsi que tout service en relation avec l'administration de sociétés et d'entreprises, de Fonds et de Sociétés d'Investissement, leur gestion, leur contrôle et surveillance, la tenue de la comptabilité et la confection de bilans, l'exercice de l'activité de teneur de registre et d'agent administratif du secteur financier, la prestation de services d'agent ou de mandataire commercial ou industriel, ainsi que la prestation de services de bureau pour le compte de tiers, personnes physiques ou morales, la mise à disposition de locaux et la location de bureaux.

La Société pourra également prêter des services relevant de l'expertise fiscale luxembourgeoise au sens le plus large. Elle peut encore exercer toute activité accessoire à l'objet principal.

La Société a également pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'achat, la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, certificats d'obligations, reconnaissances de dettes, bons et toutes autres valeurs mobilières ainsi que l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut prêter ou emprunter, avec ou sans garantie, à condition que les sommes empruntées soient affectées à la réalisation de l'objet de la société ou de ses filiales, sociétés associées ou affiliées.

De manière générale, la Société peut assurer toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières ou immobilières pouvant être utiles à l'accomplissement et le développement de son objet.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. RACOT, J. TENEBAY, C. FELTEN, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 30 mars 2012. Relation: EAC/2012/4310. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): M. HALSDORF.

Référence de publication: 2012041372/74.

(120055391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2012.

Société Générale Securities Services Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 90.050.

L'an deux mille douze, le vingt-huit mars.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «Société Générale Securities Services Luxembourg», ayant son siège social au 16, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B numéro 90.050, constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Mersch, Grand-duché de Luxembourg, en date du 29 novembre 2002 publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (ci-après le «Mémorial C»), numéro 1821 du 30 décembre 2002 et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 27 juillet 2011, publié au Mémorial C numéro 2765 du 12 novembre 2011.

L'assemblée est présidée par Monsieur Olivier Renault, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Karine Palm, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Pierre-Philippe Lorrain, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I. - Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II. - Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que les 58.160 (cinquante-huit mille cent soixante) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III. - La présente Assemblée Générale Extraordinaire a été convoquée par des lettres contenant l'ordre du jour, adressées par recommandé aux actionnaires ainsi qu'il appert de la présentation des exemplaires à l'Assemblée.

IV. - L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. - Poursuite des activités de la Société: augmentation du capital social.
2. - Souscription et libération des actions.
3. - Modification afférente du premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société.
4. - Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide de poursuivre les activités de la Société et d'augmenter son capital social à concurrence d'un montant de EUR 10.000.000,- (dix millions d'euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 58.160.000,- (cinquante-huit millions cent soixante mille euros) à EUR 68.160.000,- (soixante huit millions cent soixante mille euros) par l'émission de 10.000 (dix mille) actions de valeur nominale EUR 1.000,- (mille euros) chacune.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'admettre à la souscription des 10.000 (dix mille) actions nouvelles:

- a) Société Générale Securities Services France, pour 4.500 (quatre mille cinq cents) actions; et,
- b) Société Générale Bank & Trust, pour 5.500 (cinq mille cinq cents) actions.

Intervention - Souscription - Libération

Ensuite, Société Générale Securities Services France et Société Générale Bank & Trust, précitées, représentées par Monsieur Pierre-Philippe Lorrain, prénommé, en vertu de 2 (deux) procurations dont mention ci-avant; ont déclaré souscrire aux 10.000 (dix mille) nouvelles actions, chacune pour le nombre pour lequel elle a été admise et les libérer intégralement en numéraire, de sorte que la Société a dès maintenant à sa libre disposition la somme de EUR 10.000.000,- (dix millions d'euros), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5. (premier alinéa).** Le capital social est fixé à EUR 68.160.000,- (soixante huit millions cent soixante mille euros), représenté par 68.160 (soixante-huit mille cent-soixante) actions, d'une valeur nominale de EUR 1.000,- (mille euros) chacune.»

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge, en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de EUR 4.500,- (quatre mille cinq cents euros).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: O. Renault, K. Palm, P.-P. Lorrain, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 29 mars 2012. Relation: LAC/2012/14415. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): I. Thill.

Référence de publication: 2012042245/69.

(120055477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2012.

Voltage Luxco 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 167.866.

—
STATUTES

This second day of March two thousand twelve before me, Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

appeared:

Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, employee, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, acting in her capacity as duly authorised representative of:

Helios Investors II, Africa Ltd, a private limited company under the laws of Mauritius, having its registered office at Level 3, Alexander House, 35 Cybercity, Ebene, Mauritius, registered in Mauritius with the Registrar of Companies under number 097785 C2/GBL (the "Incorporator").

The person appearing is personally known to me, undersigned notary.

The power of attorney to the person appearing is initialled ne varietur by the person appearing and by me, notary, and is annexed hereto.

The person appearing declared and requested me, notary, to record the following:

The Incorporator hereby incorporates a company with limited liability governed by the following articles of association:

ARTICLES OF ASSOCIATION

Art. 1. Form and Name.

1.1 The company governed by these articles of association (the "Articles") is a company with limited liability under the Act on Commercial Companies of 10 August 1915, as amended from time to time (the "Companies Act 1915").

1.2 The name of the company is: Voltage Luxco 2 S.à r.l. (the "Company").

Art. 2. Registered office.

2.1 The Company's registered office is situated in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2 Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1 The Company's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2 The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3 The Company may use any legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4 The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1 The Company is formed for an unlimited period.

4.2 The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

Art. 5. Capital.

5.1 The share capital is fixed at twenty thousand United States dollars (USD 20,000.00), divided in twenty thousand (20,000) shares in registered form with a nominal value of one United States dollar (USD 1.00) each.

5.2 The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

5.3 No shares shall be issued unless such shares have first been offered to all shareholders on the basis that such shareholders have a pre-emptive right to acquire such offered shares in proportion to their shareholdings, at such price and on such terms as those shares are to be offered to others; provided that such pre-emptive right shall be deemed to lapse on the date falling twenty-eight days from the date upon which the proposed issue of shares was communicated to the relevant shareholder(s), unless accepted or rejected in writing by such relevant shareholder(s). For the avoidance of doubt such communication shall be deemed to have been communicated for the purposes of this Article 5.3 on the date falling five days following the date upon which it was sent.

Art. 6. Shares.

6.1 The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2 The shares are freely transferable between shareholders. The transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by the shareholders representing at least three-quarters of the share capital, not to be unrea-

sonably withheld. A share transfer is only binding on the Company or third parties following notification to or acceptance by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3 If a shareholder, or more than one shareholder, acting together, wish to transfer all of its shares or any interest in them (a "Proposed Transferor") to a third party (other than to Permitted Transferees) and if, as a result of the transfer, the transferee and its Associates would collectively hold fifty percent (50%) or more of all of the issued share capital of the Company, then the Proposed Transferor may not transfer any of its shares or any interest in them unless, at least twenty business days before the date of the agreement to transfer, the transferee shall have made a written offer (an "Offer") to the other shareholders (the "Offerees") to purchase all of its Shares at the same price per share and otherwise on the same terms as the proposed sale of shares by the Proposed Transferor. The Offer shall be open for acceptance by the Offerees for not less than fifteen business days and, if accepted, the sale of all of the Offerees' Shares shall be completed simultaneously with the completion of the sale of the Proposed Transferor's shares.

In this Article 6.3:

– "Associate" means any person who directly or indirectly controls a party or is controlled by a party or is controlled by the same person as a party, and for this purpose control means the possession by a person, directly or indirectly, of the power to direct or cause the direction of the management and policies of another person, whether through the ownership of shares or other securities carrying the right to vote, through the composition of the board of directors of such other person, by contract or otherwise, or a group undertaking; and

– "Permitted Transferee" means:

- (a) a natural person (a "Family Member") being the spouse, child, step-child of the Proposed Transferor;
- (b) trustees to hold on any trust under which beneficiaries or potential beneficiaries are exclusively the Proposed Transferor or one or more of his Family Members;
- (c) an Associate where the Proposed Transferor is a body corporate; or
- (d) where the Proposed Transferor holds shares as a manager, trustee, investment adviser of or partner in any unit trust, open ended investment company, pension fund or other fund or limited partnership (a "Fund"): any person who is a replacement manager or co-manager or another trustee or investment adviser of or partner in that Fund or to a beneficial owner of all or any part of that Fund or to any other Fund of which the Proposed Transferor is nominee, manager, trustee or investment adviser or the holders of units or shares in or members of or partners in any such Fund.

6.4 A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request. Shareholders have the right to request certified copies of the register of shareholders at any time, to be delivered by courier to an address specified by the relevant shareholder at such shareholder's expense.

6.5 The Company may redeem its own shares, provided it has sufficient distributable reserves for that purpose, or if the redemption results from a reduction in the Company's share capital.

Art. 7. Appointment and Removal of managers.

7.1 The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their mandate. The managers need not be shareholders.

7.2 The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers.

8.1 If two or more managers are appointed they shall together constitute a board of managers (the "Board"). In such instance, the Board shall consist of one or more members A and one or more members B. Members B of the Board will have to be resident in the Grand Duchy Luxembourg.

8.2 All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Companies Act 1915 or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

8.3 The Board may delegate special and limited powers to one or more agents for specific matters.

8.4 The Board meets at the request of any two (2) managers, at the place indicated in the convening notice, which in principle is in Luxembourg.

Written notice of any Board meeting is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, whose nature and circumstances are set forth in the notice.

No notice is required if all members of the Board are present or represented and state that know the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

A manager may grant another manager power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented. Board resolutions are validly adopted by a majority of the votes by the managers present or represented. Board resolutions are recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented. Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other.

Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

Circular resolutions signed by all the managers (the "Managers' Circular Resolutions") are valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and bear the date of the last signature.

8.5 The Board is authorised to represent and bind the Company towards third parties. Any Board member A and any Board member B, acting jointly, shall also be authorised to represent and bind the Company towards third parties. The Company is also bound towards third parties by the signature of any person to whom special powers have been delegated.

Art. 9. Sole manager.

9.1 If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board or the managers are to be read as references to the sole manager, as appropriate.

9.2 The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3 The Company is also bound towards third parties by the signature of any person to whom the sole manager has delegated special powers.

Art. 10. Liability of the managers. The managers may not, be held personally liable by reason of their mandate for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Companies Act 1915.

Art. 11. General meetings and shareholders' resolutions.

11.1 Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of the Company (the "General Meeting") or by way of circular resolutions (the "Shareholders' Circular Resolutions"). When resolutions are to be adopted by way of Shareholders' Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders' Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a duly convened and held General Meeting, and bear the date of the last signature. Each share gives entitlement to one (1) vote.

11.2 The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing on the initiative of any managers or shareholders representing more than one-half of the share capital.

Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency whose nature and circumstances are set forth in the notice.

General Meetings are held at the time and place specified in the notices.

If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

A shareholder may grant written power of attorney to another person, shareholder or otherwise, in order to be represented at any General Meeting.

11.3 Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders' Circular Resolutions are passed by a majority of shareholders in number owning more than one-half of the issued share capital, provided that such shareholders that are ultimately controlled by the same person or persons (and/or their next of kin or Associates (as defined in Article 6.3)), will count as one for purposes of calculating the number of shareholders in respect of the provisions of this Article 11.3.

If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time, and the resolutions are adopted at the second General Meeting or by Shareholders' Circular Resolutions by a simple majority of the votes cast, irrespective of the number of shareholders or the proportion of the share capital present or represented.

The Articles are amended with the consent of a majority of shareholders in number owning at least three-quarters of the share capital.

Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 12. Sole shareholder.

12.1 When the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers granted by the Companies Act 1915 to the General Meeting.

12.2 Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders' Circular Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the shareholder's resolutions, as appropriate.

12.3 The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

Art. 13. Financial year and Approval of annual accounts.

13.1 The financial year begins on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

13.2 The Board prepares the balance sheet and profit and loss account annually, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising its commitments and the debts owed by its manager(s) and shareholders to the Company.

13.3 Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office. Shareholders have the right to request certified copies of the inventory and balance sheet at any time, to be delivered by courier to an address specified by the relevant shareholder at such shareholder's expense.

13.4 The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders' Circular Resolutions within six (6) months following the closure of the financial year.

Art. 14. Auditors.

14.1 When so required by law, the Company's operations are supervised by one or more approved external auditors.

14.2 The shareholders appoint the approved external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their mandate, which may not exceed six (6) years but may be renewed. Any appointment or change of an approved external auditor requires the consent of shareholders representing at least ninety percent (90%) of the share capital.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1 Five percent (5%) of the Company's annual net profits are allocated to the reserve required by law. This requirement ceases when the legal reserve reaches an amount equal to ten percent (10%) of the share capital.

15.2 The shareholders determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions. Any such decision requires the consent of shareholders representing at least ninety percent (90%) of the share capital and unless at the relevant general meeting the shareholders expressly determine otherwise, a dividend in the amount of the balance shall be deemed to have been automatically declared.

15.3 Interim dividends may be distributed at any time subject to the following conditions:

(i) the Board draws up interim accounts;

(ii) the interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premiums) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the Board must make the decision to distribute interim dividends within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the Company's creditors are not threatened, taking the assets of the Company.

If the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

Art. 16. Dissolution and Liquidation.

16.1 The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

16.2 The surplus after realisation of the assets and payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

Art. 17. General provisions.

17.1 Notices and communications may be made or waived, and Managers' and Shareholders' Circular Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, email or any other means of electronic communication.

17.2 Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3 Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Shareholders' Circular Resolutions, as the case may be, are affixed to one original or several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4 All matters not expressly governed by these Articles are determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Art. 18. Indemnity.

18.1 Each person (and the heirs, executors or administrators of such person) who was or is a party or is threatened to be made a party to, or is involved in any threatened, pending or contemplated action, suit or proceeding, whether civil, criminal, administrative or investigative, by reason of the fact that such person is or was a member of the Board of the Company, shall be indemnified and held harmless by the Company to the fullest extent permitted by the laws of

Luxembourg, provided that he acted in good faith and in a manner he reasonably believed to be in or not opposed to the best interest of the Company or out of his mandate, and, with respect to any criminal action or proceeding, had no reasonable cause to believe his conduct was unlawful. The right to indemnification conferred in this Article 18.1 shall also include the right to be paid by the Company the expenses incurred in connection with any such proceeding in advance of its final disposition to the fullest extent authorised by the laws of Luxembourg.

18.2 Notwithstanding Article 18.1 above, no indemnification shall be made in respect of any claim, issue or matter as to which such person shall have been adjudged to be liable for gross negligence or wilful misconduct in the performance of his duty to the Company.

18.3 Any indemnification by the Company referred to in Article 18.1 above shall be made only (unless ordered by a court) upon a determination that indemnification of the member of the Board is proper under the circumstances because he had met the applicable standard of conduct set forth in Article 18.1.

18.4 If the laws of Luxembourg are amended after the date of coming into force of these Articles to authorise corporate action further eliminating or limiting the personal liability of directors, then the liability of a member of the Board to the Company shall be eliminated or limited to the fullest extent permitted by the laws of Luxembourg, as so amended from time to time. Any repeal or modification of this Article 18.4 by the shareholder shall not adversely affect any right to protection of a member of the Board existing at the time of such repeal or modification.

18.5 Without prejudice to the provisions of Articles 18.1 through 18.4, the Board shall have power to purchase and maintain insurance for or for the benefit of any persons who are or were at the time members of the Board, officers or employees or auditors of the Company, or of any other company which is its Holding Undertaking or in which the Company or such Holding Undertaking or any of the predecessors of the Company has any interest whether direct or indirect or which is in any way allied to or associated with the Company, or of any Subsidiary Undertaking of the Company or of any such other company, or who are or were at any time trustees of any pension fund in which employees of the Company or of any such other company or Subsidiary Undertaking are interested, including (without prejudice to the generality of the foregoing) insurance against any liability incurred by such persons in respect of any act or omission in the actual or purported execution of their powers and/or otherwise in relation to their duties, powers or offices in relation to the Company or any such other company, Subsidiary Undertaking or pension fund.

18.6 For the purposes of this Article 18, "Holding Undertaking" means an undertaking which in relation to another undertaking (a "Subsidiary Undertaking"):

(a) holds a majority of the votes exercisable at general meetings of the Subsidiary Undertaking on all or substantially all matters;

(b) has a right to appoint or remove a majority of its board of directors;

(c) has the right to exercise a dominant influence over the Subsidiary Undertaking (i) by virtue of the provisions contained in the Subsidiary Undertaking's constitutional documents or (ii) by virtue of a control contract; or

(d) controls alone, pursuant to an agreement with other shareholders or members, a majority of voting rights in the Subsidiary Undertaking.

For the purposes of this definition:

(a) an undertaking shall be treated as a member of another undertaking if (i) any of its Subsidiary Undertakings is a member of that undertaking or (ii) any shares in that undertaking are held by a person acting on behalf of the undertaking or any of its Subsidiary Undertakings;

(b) an undertaking shall have the right to exercise a dominant influence over an undertaking only if it has a right to give directions with respect to the operating and financial policies of that other undertaking which its directors are obliged to comply with whether or not they are for the benefit of that other undertaking; and

(c) control contract shall mean a contract in writing conferring a dominant influence right which (i) is of a kind authorised by the articles of association of the undertaking in relation to which the right is exercisable and (ii) is permitted by the law under which that undertaking is established.

Finally, The person appearing, Acting as stated above, Declared:

A. Twenty thousand (20,000) shares with a nominal value of one United States dollar (USD 1.00) each, numbered 1 through 20,000, are hereby issued at par and subscribed for by the Incorporator and have been paid up in cash, which payment the company hereby accepts.

Payment was permitted in any currency and an amount of twenty thousand United States dollars (USD 20,000.00) is at the company's disposal, evidence of which is given to the undersigned notary.

B. The first financial year of the company commences on the date hereof and ends on the thirty-first of December two thousand twelve.

C. The Incorporator, acting as sole shareholder of the company, hereby adopts the following resolutions:

1. The registered office of the company is located at:

40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

2. The first managers of the company are:

– Paul Gerard Cunningham, born in Macclesfield (United Kingdom) on twelfth of January nineteen hundred sixty-five, with professional address at 2nd Floor, 12 Charles II Street, London SW1Y 4QU, United Kingdom, as manager A of the company for an indefinite term;

– Onno Bouwmeister, born in Maarssen (Netherlands) on the twenty-sixth of January nineteen hundred seventy-seven, with professional address at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, as manager B of the company for an indefinite term; and

– Peter Lourents van Opstal, born in Zwijndrecht (Netherlands) on the twelfth of February nineteen hundred sixty-nine, with professional address at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, as manager B of the company for an indefinite term.

3. The first statutory auditor of the Company is: KPMG Luxembourg of 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Costs

The costs, expenses and fees and charges of whatever kind, incurred by the company or charged to it by reason of this deed, amount to approximately one thousand five hundred euros (EUR 1,500.00).

This deed is drawn up in English followed by a version in French. The person appearing, acting as stated above, declared that in case of any discrepancy between the English version and the French version, the English version will prevail.

In witness whereof, this deed was drawn up and passed in Esch-sur-Alzette on the date first above stated.

After the deed was read to the person appearing, the person appearing declared to understand the scope and the consequences and subsequently signed the original together with me, notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le deux mars

a comparu

par-devant moi, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg:

Madame Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, avec adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, agissant en sa qualité de représentante dûment autorisée de:

Helios Investors II, Africa Ltd, une société privée à responsabilité limitée de droit mauricienne, ayant son siège social au 3^e étage, Alexander House, 35 Cybercity, Ebene, l'île Maurice, immatriculée à l'île Maurice auprès du Registraire des Sociétés sous le numéro 097785 C2/GBL (le «Fondateur»).

La comparante est connue personnellement de moi, notaire soussigné.

La procuration à la comparante est paraphée et paraphée par la comparante et par moi, notaire, et est annexée aux présentes.

La comparante a déclaré et m'a requis, notaire, d'acter ce qui suit:

Il est constitué par les présentes par le Fondateur une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, régie par les statuts comme suit:

STATUTS

Art. 1^{er}. Forme et Dénomination.

1.1 La société régie par les présents statuts (les «Statuts») est une société à responsabilité limitée soumise à la Loi du 10 août 1915 concernant les Sociétés Commerciales, telle que modifiée de temps à autre (la «Loi de 1915 sur les Sociétés»).

1.2 La dénomination de la société est Voltage Luxco 2 S.à r.l. (la «Société»).

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social de la Société peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance.

Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances.

Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2 La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3 La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4 La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1 La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2 La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

Art. 5. Capital.

5.1 Le capital social est fixé à vingt mille dollars des Etats-Unis (20.000,00 USD), divisé en vingt mille (20.000) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un dollar des Etats-Unis (1,00 USD) chacune.

5.2 Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

5.3 Tous les associés ont un droit de préemption pour souscrire, lors de toute nouvelle émission de parts sociales, à ces nouvelles parts sociales en proportion de leur participation, au prix et selon les modalités auxquels elles sont offertes aux tiers, étant entendu que ce droit de préemption prendra fin vingt-huit jour après la date à laquelle les associés concernés ont été informés de l'émission de ces parts sociales, sauf en cas d'acceptation ou de rejet par écrit des associés concernés. En tout état de cause, cette information devra être communiquée, aux fins de cet Article 5.3, cinq jours suivant la date d'envoi.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. La cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social, cet accord ne pouvant être déraisonnablement retenu. Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3 Si un associé ou plusieurs associés agissant ensemble, souhaite transférer l'ensemble de leurs parts sociales ou tout intérêt dans celles-ci (un «Candidat Cédant») à un tiers (autre qu'un Cessionnaire Autorisé) et si, à la suite du transfert, le cessionnaire et ses Associés détiennent collectivement cinquante pour cent (50 %) ou plus de tout le capital social émis de la Société, alors le Candidat Cédant peut ne pas transférer ses parts sociales ou tout intérêt dans celles-ci à moins que, au moins vingt jours ouvrables avant la date de l'accord de transfert, le cessionnaire ait fait une offre écrite (une «Offre») aux autres associés (les «Proposés») d'acheter toutes ses Parts Sociales au même prix par part sociale et sinon aux mêmes conditions que celles de la vente de parts sociales proposée par le Candidat Cédant. L'Offre sera ouverte pour acceptation par les Proposés pas moins de quinze jours ouvrables et, si elle est acceptée, la vente de toutes les parts sociales des Proposés doit être exécutée simultanément avec la finalisation de la vente des parts sociales du Candidat Cédant.

Dans cet article 6.3:

– «Associé» signifie toute personne qui, directement ou indirectement, contrôle une partie ou est contrôlée par une partie ou est contrôlée par la même personne en tant que partie, et à cette fin, contrôle signifie la possession par une personne, directement ou indirectement, du pouvoir de diriger ou d'influencer la direction de la gestion et la politique d'une autre personne, que ce soit à travers la propriété de parts sociales ou d'autres titres conférant le droit de vote, à

travers la composition du conseil d'administration de cette autre personne, par contrat ou autrement, ou d'une entreprise du groupe; et

– «Cessionnaire Autorisé» signifie:

(a) une personne physique (un «Membre de la Famille») étant le conjoint, l'enfant, l'enfant par alliance ou le Candidat Cédant;

(b) administration à détenir sur toute fiducie dont les bénéficiaires ou bénéficiaires potentiels sont exclusivement le Candidat Cédant ou un ou plusieurs Membres de la Famille;

(c) un Associé lorsque le Candidat Cédant est une personne morale; ou

(d) lorsque le Candidat Cédant détient des parts sociales en tant que gérant, administrateur, conseiller en investissement de ou associé dans tout fonds commun de placement, sociétés d'investissement à capital variable, fonds de pension ou autre fonds ou société en commandite (un «Fonds»): toute personne qui est un gérant remplaçant ou un co-gérant ou un autre administrateur ou conseiller en investissement de ou un associé dans ce Fonds ou d'un bénéficiaire économique de tout ou une partie de ce Fonds ou de tout autre Fonds dont le Candidat Cédant est candidat, gérant, administrateur ou conseiller en investissement ou des détenteurs d'actions ou parts sociales ou des membres du ou des associés dans tout Fonds.

6.4 Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé. Les associés ont le droit de demander des copies certifiées conformes du registre des associés à tout moment, d'être livré par messenger à l'adresse indiquée par l'associé en question aux frais de cet associé.

6.5 La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

7.2 Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance.

8.1 Si deux gérants ou plus sont nommés, ils constituent ensemble un conseil de gérance (le «Conseil»). Dans ce cas, le Conseil sera constitué d'un ou plusieurs gérants de catégorie A et de un ou plusieurs gérants de catégorie B. Les Gérants de catégorie B du Conseil seront des résidents du Grand-Duché de Luxembourg.

8.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi de 1915 sur les sociétés ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

8.3 Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.4 Le Conseil se réunit sur convocation d'au moins deux (2) gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg. Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio- conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les «Résolutions Circulaires des Gérants») sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.5 Le Conseil peut représenter et engager valablement la Société envers les tiers. Tout gérant de catégorie A ou gérant de catégorie B, agissant conjointement, sont également autorisés à représenter et engager la Société envers les tiers. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute personne à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 9. Gérant unique.

9.1 Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

9.2 La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3 La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute personne à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 10. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi de 1915 sur les sociétés.

Art. 11. Assemblées générales et Résolutions des associés.

11.1 Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale de la Société (l'«Assemblée Générale») ou par voie de résolutions circulaires (les «Résolutions Circulaires des Associés»).

Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2 Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

11.3 Les Résolutions adoptées en Assemblées Générale ou par voie de Résolution Circulaire des Associés sont adoptées par une majorité en nombre des Associés détenant plus de cinquante pour cent du capital social émis, à condition que ces associés qui sont finalement contrôlés par la(es) même(s) personne(s) (et/ou leurs parents proches ou Associés tel que défini à l'Article 6.3), comptent pour une personne dans le cadre du calcul du nombre d'associés, quant aux dispositions de l'Article 11.3.

Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 12. Associé unique.

12.1 Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi de 1915 sur les sociétés à l'Assemblée Générale.

12.2 Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3 Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

13.1 L'exercice social commence le premier janvier et se termine le trente-et-un décembre de chaque année.

13.2 Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3 Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social. Les associés ont le droit de demander des copies certifiées conformes de l'inventaire et du bilan à tout moment, d'être livré par messagerie à l'adresse indiquée par l'associé en question aux frais de cet associé.

13.4 Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

14.1 Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi.

14.2 Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises agréés peuvent être renommés. Toute nomination ou changement d'un réviseur d'entreprises agréé exige le consentement des associés représentant au moins quatre-vingt-dix pour cent (90%) du capital social.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1 Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2 Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables. Toute décision de ce genre exige le consentement des associés représentant au moins quatre-vingt-dix pour cent (90%) du capital social et, sauf dispositions contraires prises par les associés en assemblée générale, un dividende du montant du solde est réputé être automatiquement déclaré.

15.3 Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société.

Si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

Art. 16. Dissolution et Liquidation.

16.1 La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2 Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

Art. 17. Dispositions générales.

17.1 Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2 Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3 Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4 Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

Art. 18. Indemnité.

18.1 Chaque personne (ainsi que ses héritiers, exécuteurs testamentaires, ou administrateurs de cette personne) qui a été ou est une partie ou risque d'être une partie, ou est impliquée dans une action menaçante, en cours ou envisagée, procès ou procédure, soit civil, criminel, administratif ou d'investigation, en raison du fait que cette personne était ou est un gérant de la Société sera indemnisé et dégagé de toute responsabilité par la Société dans la plus grande mesure permise par les lois de Luxembourg, à condition qu'il ait agi de bonne foi et d'une façon qu'il considère être dans ou ne peut être en contradiction avec les meilleurs intérêts de la Société ou de son mandat, et, en ce qui concerne tout acte ou procédure criminelle, n'avait aucune raison de penser que son comportement était illégal. Le droit à l'indemnisation conférée dans

cet Article 18.1 comprendra également le droit d'être remboursé par la Société pour les dépenses générées relatives à de telles procédures en avance sur son règlement final dans la plus grande mesure permise par les lois de Luxembourg.

18.2 Nonobstant l'Article 18.1 ci-dessus, aucune indemnité ne sera allouée en cas de plainte, action, affaire engageant la responsabilité de cette personne en raison de négligence grave ou de faute intentionnelle dans l'exécution de son mandat.

18.3 Toute indemnisation de la part de la Société, prévue à l'article 18.1 ci-dessus, ne sera allouée que (sauf décision du tribunal) sur base de la validité de cette indemnisation du gérant puisqu'il s'est conformé aux normes de conduite prévues à l'article 18.1

18.4 Si les lois de Luxembourg sont modifiées après la date d'adoption des Statuts pour autoriser une action sociale à éliminer ou limiter la responsabilité personnelle des gérants, alors la responsabilité d'un gérant envers la Société sera éliminée ou limitée dans la plus grande mesure permise par les lois de Luxembourg, telles que modifiées de temps à autre. Toute abrogation ou modification de cet Article 18.4 par les associés de la Société ne nuira pas à tout droit à la protection d'un gérant ou agent de la Société existant au moment de cette abrogation ou modification.

18.5 Sans préjudice des dispositions aux Articles 18.1. à 18.4, les Conseil pourra acheter et garder une assurance pour ou pour le bénéfice de toute personne qui est ou était gérant, agent, employé ou réviseur de la Société, ou de toute autre société qui est son Entreprise Mère, ou dans laquelle la Société ou l'Entreprise Mère, ou out prédécesseur de la Société a un intérêt direct ou indirect, ou qui d'une façon ou d'une autre est alliée ou associée à la Société, ou de toute Filiale de la Société ou de ladite autre société, ou qui sont ou étaient à tout moment trustees d'un fond de pension dans lequel les employés de la Société ou de ladite autre société ou Filiale ont un intérêt, en ce compris (sans préjudice des généralités qui précèdent) l'assurance contre la responsabilité engagée par ces personnes en relation avec tout acte ou omission dans l'exécution effective ou prétendue de leurs pouvoirs et/ou autrement en rapport avec leurs obligations, pouvoirs en rapport avec la Société ou toute autre société, Filiale ou fond de pension.

18.6 Pour la bonne compréhension de l'Article 18, «Entreprise Mère» signifie une société qui, en relation avec une autre société (une «Filiale»):

- (a) détient la majorité des votes exerçables à l'assemblée générale de la Filiale sur tous les points essentiels;
- (b) a le droit de nommer ou révoquer la majorité des gérants du Conseil;
- (c) a le droit d'exercer une influence dominante sur la Filiale (i) en vertu des dispositions contenues dans les documents constitutionnels de la Filiale ou (ii) en vertu d'un contrat de domination; ou
- (d) détient seule, au titre d'un pacte avec les autres associés ou membre, une majorité des droits de vote dans la Filiale.

Pour les besoins de cette définition:

(a) une société sera considérée comme membre d'une autre société si (i) une de ses Filiale est membre de cette société ou si (ii) certaines parts sociales de cette société sont détenues par une personne agissant pour la société ou l'une de ses Filiales;

(b) une société a le droit d'exercer une influence dominante sur une société seulement si elle a le droit de donner des instructions en matière de politique opérationnelle ou financière de cette société, que les gérants ont l'obligation de suivre, qu'elles soient ou non pour le bien de cette autre société; et

(c) contrat de domination signifiera un contrat écrit conférant un droit d'influence dominante qui est (i) autorisé par les statuts de la société pour laquelle ce droit est exerçable et (ii) est autorisé par la loi selon laquelle cette société a été établie.

Enfin, la comparante, agissant comme indiqué ci-avant, a déclaré:

A. Vingt mille (20.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis (1,00 USD) chacune, numérotées de 1 à 20.000, sont émises au pair et souscrites par le Fondateur et ont été libérées par un paiement en numéraire accepté par la société. Le paiement a été autorisé en n'importe quelle devise et le montant de vingt mille dollars des Etats-Unis (20.000,00 USD) est à la disposition de la société, comme il a été prouvé au notaire soussigné.

B. Le premier exercice social de la société commence à la date du présent acte et s'achève le trente-et-un décembre deux mille douze.

C. Le Fondateur, agissant en tant qu'associé unique de la société, prend par les présentes les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la société est établi au:

40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

2. Les personnes suivantes sont les premiers gérants de la société:

– Paul Gerard Cunningham, né à Macclesfield (Royaume-Uni) le douze janvier mille neuf cent soixante-cinq, avec adresse professionnelle au 2e étage, 12 Charles II Street, Londres SW1Y 4QU, Royaume-Uni, comme gérant A de la société pour un temps sans limitation de durée;

– Onno Bouwmeister, né à Maarssen (Pays-Bas) le vingt-sixième janvier mille neuf cent soixante-dix-sept, avec adresse professionnelle au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, comme gérant B de la société pour un temps sans limitation de durée; et

– Peter Lourents van Opstal, née à Zwijndrecht (Pays-Bas) le douze février mille neuf cent soixante-neuf, avec adresse professionnelle au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, comme gérant B de la société pour un temps sans limitation de durée.

3. Le premier réviseur d'entreprises agréé de la société est: KPMG Luxembourg, 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élèvent à environ mille cinq cents euros (1.500,00 EUR).

Le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. La comparante, agissant comme indiqué ci-avant, a déclaré qu'en cas de divergence entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera seule foi.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette à la date qu'en tête des présentes.

Et après lecture de l'acte faite à la comparante, celle-ci a déclaré qu'elle comprend la portée et les conséquences et a ensuite signé les présentes minutes avec moi, notaire.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 07 mars 2012. Relation: EAC/2012/3020. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012040499/653.

(120053559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2012.

Trifolion Echternach association sans but lucratif, Association sans but lucratif.

Siège social: L-6486 Echternach, 2, Porte Saint-Willibrord.

R.C.S. Luxembourg F 7.037.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mars 2012.

Pour l'association

Un mandataire

Référence de publication: 2012041714/12.

(120055196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2012.

New CV Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 122.396.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 avril 2012.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2012041571/14.

(120055352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2012.

S.L.R.H., Société Luxembourgeoise de Restauration et d'Hôtellerie, Société Anonyme.

Siège social: L-3321 Berchem, Aire de Berchem.

R.C.S. Luxembourg B 47.106.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale du 30 mars 2012 a renouvelé:

- Monsieur Dominique DUBALD, administrateur de sociétés, né le 1^{er} mai 1960 à Strasbourg (France), demeurant à F-75 017 Paris (France), 45 rue des Batignolles, dans ses mandats d'administrateur et de Président du Conseil d'Administration de la société jusqu'à, l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2016;

- Monsieur Stéphane PRIAC, administrateur de sociétés, né le 30 janvier 1969 à Drancy (France), demeurant à L-7233 Béréldange (Luxembourg), 23 Cité Grand Duc Jean, dans ses mandats d'administrateur et d'administrateur-délégué de la société jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2016;

- la société par actions simplifiée de droit français SOCIETE DE RESTAURATION DE L'AIRE DE BREGUIERES en abrégé S.R.A.B., ayant son siège social à F-75 012 Paris (France), 61-69 rue de Bercy, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro B 343 111 258, représentée par Monsieur Bertrand LOZE, né le 24 mars 1951 à Paris (France), demeurant professionnellement à F-75 508 Paris, 43 rue du Colonel Avia, dans son mandat d'administrateur de la société jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2016;

- la société anonyme de droit français HOLDING DE RESTAURATION CONCEDEE, ayant son siège social à F-75 012 Paris (France), 61.-69 rue de Bercy, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro B 379 455 231, représentée par Monsieur Loïc ROBERT, né le 20 juillet 1954 à Vannes (France), demeurant professionnellement à F-75 508 Paris, 43 rue du Colonel Avia, dans son mandat d'administrateur de la société jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2016;

- Monsieur Jean-Michel CARON, né le 7 avril 1956 à Albert (France), demeurant à F-45 770 Saran (France), 156 Allée du Colombier, dans son mandat de commissaire de la société jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03/04/12.

Signature.

Référence de publication: 2012041700/29.

(120055319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2012.

Wirkkraft S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 122.666.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée
générale ordinaire tenue au siège social le 6 septembre 2011*

L'Assemblée décide d'accepter la démission avec effet au 14 juin 2011, de son poste d'administrateur de la Société, Monsieur Romain LEROY, résidant professionnellement au 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg.

L'Assemblée décide d'accepter la démission avec effet au 14 mars 2011, de son poste de commissaire aux comptes de la Société GRS Consultant Group, ayant son siège social au 214, Avenue Louise, B-1050 Bruxelles (Belgique).

L'Assemblée décide de nommer comme administrateur de la Société Monsieur Jérémie LEQUEUX, né le 17 juillet 1981 à Virton (Belgique) et résidant professionnellement au 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, avec effet immédiat et pour une période se terminant lors de l'Assemblée générale annuelle devant se tenir en 2015.

L'Assemblée décide de nommer comme commissaire au compte de la Société, C.G. Consulting, société anonyme, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 102.188 et ayant son siège au 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, avec effet au 14 mars 2011 et pour une période se terminant lors de l'Assemblée générale annuelle devant se tenir en 2015.

L'Assemblée décide de renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Stéphane WEYDERS, demeurant professionnellement au 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2015.

L'Assemblée décide de renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Cyrille VALLEE, demeurant professionnellement au 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WIRKKRAFT S.A.

Référence de publication: 2012041748/26.

(120055093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2012.

Data-Immo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 117, rue de Muehlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 50.573.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 2 avril 2012.

Patrick SERRES

Notaire

Référence de publication: 2012041794/12.

(120055052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2012.

Kinsky S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3598 Dudelange, 13, route de Zoufftgen.
R.C.S. Luxembourg B 134.334.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 19 mars 2012:

1. L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Jean-Pierre FERRANTE de ses fonctions de gérant unique de la société.

2. L'Assemblée décide de nommer aux fonctions de nouveau gérant unique, la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, FIDUCIAIRE ECCA, ayant son siège social au 182 route d'Arlon L-8010 Strassen, immatriculée au RCS Luxembourg sous le numéro B 131.089 et représentée par son gérant unique, Monsieur Guillaume BERNARD, né le 18 avril 1973 à Thionville (France) et domicilié professionnellement au 182 route d'Arlon, L-8010 Strassen.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012043941/16.

(120057542) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2012.

Avante Petroleum S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 99.983.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 avril 2012.

Paul DECKER

Le Notaire

Référence de publication: 2012041870/12.

(120055628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2012.

Gabbiano Ventures S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 165.817.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 avril 2012.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2012042018/14.

(120055551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2012.

Data-Immo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5544 Remich, 9, Op der Kopp.
R.C.S. Luxembourg B 50.573.

—
L'an deux mille douze, le vingt-deux mars.

Par-devant Maître Patrick SERRES, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1) Monsieur Pascal BERCHEM, indépendant, demeurant à L-5544 Remich, 9, op der Kopp,

2) Madame Silvia VIDAL MUNOZ, salariée, demeurant à L-5544 Remich, 9, op der Kopp.

Lesquels comparants déclarent que suite à la cession d'une part sociale au prix nominal intervenue entre Monsieur Jörg Wimpfheimer comme vendeur et Madame Silvia Vidal Munoz comme acheteur du 22 février 2012, et dont la convention de cession restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui, ils sont les seuls et uniques associés de la société à responsabilité limitée DATA-IMMO S. à r. l., ayant son siège social à L-2168 Luxembourg, 117, rue de

Muehlenbach, constituée suivant acte notarié du 14 mars 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 304 du 3 juillet 1995, et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis la constitution.

Monsieur Pascal BERCHEM, en sa qualité de gérant de la société, prend acte de ladite cession de part sociale conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code civil.

Lesdits comparants se sont ensuite réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils déclarent avoir été régulièrement convoqués et ont pris à l'unanimité et sur ordre du jour conforme les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer avec effet immédiat le siège social de la société à L-5544 Remich, 9, op der Kopp et de modifier l'article 2, première phrase, des statuts en conséquence qui aura la teneur suivante:

« **Art. 2.** Le siège de la société est établi à Remich.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'exprimer le capital social en euros et de supprimer la valeur nominale des parts sociales. Suite également à la cession de part sociale en question, l'article 5 des statuts aura la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze euros et soixante-huit cents 12,394,68 EUR) divisé en cinq cents (500) parts sociales sans valeur nominale. Ces parts ont été souscrites comme suit:

1. Monsieur Pascal Berchem, quatre cent quatre-vingt-dix-neuf (499) parts sociales,
2. Madame Silvia Vidal Munoz, une (1) part sociale.

Total: Cinq cents (500) parts sociales.»

Dont acte, fait et passé à Remich, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation en langue du pays aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte,

Signé: P. BERCHEM, S. VIDAL MUNOZ, Patrick SERRES.

Enregistré à Remich, le 27 mars 2012. Relation: REM/2012/281. Reçu soixante-quinze euros 75.-€

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 2 avril 2012.

Patrick SERRES.

Référence de publication: 2012041793/42.

(120055049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2012.

Medical Management International, Société Anonyme.

Siège social: L-4041 Esch-sur-Alzette, 2B, rue du Brill.

R.C.S. Luxembourg B 84.163.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mars 2012.

Paul DECKER

Le Notaire

Référence de publication: 2012042138/12.

(120055620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2012.

MIRI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 20.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 136.846.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

La liquidation de la Société décidée par l'associé unique suivant acte du 14 septembre 2011 de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, a été clôturée suivant décision sous seing privé de l'associé unique de la Société en date du 7 février 2012.

Les livres et documents sociaux de la Société seront conservés pour une période de cinq années au siège social de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2012.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2012043945/19.

(120058007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2012.

British and Continental Union Limited- SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 2.642.

Les comptes annuels au 20 novembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012044025/11.

(120059048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2012.

Vallis Sustainable Investments I, G.P., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 159.012.

Nous vous prions de bien vouloir prendre note du changement d'adresse du gérant de catégorie B suivant avec effet rétroactif au 1^{er} avril 2012:

Monsieur Hille-Paul Schut, 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 avril 2012.

Hill-Paul Schut

Mandataire

Référence de publication: 2012043958/15.

(120057992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2012.

PH.International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1870 Luxembourg, 68, Kohlenberg.

R.C.S. Luxembourg B 71.765.

Les statuts coordonnés de la prédite société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012042193/9.

(120055612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2012.

T.E.R. Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4714 Pétange, rue Eucosider.

R.C.S. Luxembourg B 57.899.

L'an deux mille douze, le treize mars.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, agissant en remplacement de son confrère dûment empêché, Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

A COMPARU:

Monsieur Roger ETIENNE, gérant de société, demeurant à F-51800 Sainte Menehould, 10 avenue Bournizet, lequel a exposé ce qui suit:

Monsieur Roger ETIENNE, prédit, est associé et propriétaire de mille cent vingt-cinq parts sociales (1125 parts sociales) et Madame Isabelle ETIENNE, demeurant à F-51330 Le Vieil Dampierre, 1 ruelle de la Cuisinotte, de cent vingt-cinq parts sociales (125 parts sociales),

de la société à responsabilité limitée de T.E.R Lux S.à.r.l, avec siège social à L-4149 Esch-sur-Alzette, Z.I Um Monkeler, rue Romain Fandel, constituée suivant acte reçu par le notaire Tom METZLER, de résidence à Luxembourg, en date du 23 janvier 1997, publié au Mémorial C numéro 229 en date du 7 mai 1997, au capital social de TRENTE ET UN MILLE EUROS (EUR 31.000.-) intégralement souscrit et libéré et représenté par mille deux cent cinquante parts sociales (1250) d'une valeur nominale de vingt-quatre euros virgule quatre-vingt cents (EUR 24,80) chacune.

Monsieur Roger ETIENNE, représente mille cent vingt-cinq parts sociales (1125) sur les 1250 parts sociales existantes, soit 90% du capital social;

Madame Isabelle ETIENNE, représente cent vingt-cinq parts sociales (125) sur les 1250 parts sociales existantes, soit 10% du capital social.

Les associés prénommés ont été dûment convoqués à la présente assemblée générale sur l'ordre du jour qui suit, suivant lettre recommandée avec accusé de réception postale en date du 24 février 2012. Sont demeurés annexés au présent acte après avoir été signés "ne varietur" par tous les comparants et le notaire instrumentant, la copie de la prédite lettre de convocation, les récépissés du dépôt et les accusés de réception postaux.

Ordre du jour:

- 1.) Transfert du siège social de Esch-sur-Alzette à Pétange et modification de l'article quatre des statuts.
- 2) Fixation du siège social à L-4714 Pétange, rue Eucosider.

Est présent, Monsieur Roger ETIENNE, prédit, représentant mille cent vingt-cinq parts sociales (1125) sur les 1250 parts sociales existantes, soit 90% du capital social;

Madame Isabelle ETIENNE, prédite, représentant cent vingt-cinq parts sociales (125) sur les 1250 parts sociales existantes, soit 10% du capital social, bien que convoquée à la présente assemblée, ne s'est pas présentée ni personne en son nom;

L'associé comparant représentant mille cent vingt-cinq parts sociales (1125) sur les mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales existantes, soit 90% du capital social a pris les résolutions à l'unanimité des parts sociales représentées, sur l'ordre du jour ci-avant indiqué:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de Esch-sur-Alzette à Pétange et de modifier par conséquent l'article quatre des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 4.** Le siège social est établi à Pétange. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché et même à l'étranger, si des raisons graves justifient ce transfert, sans que pour autant cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société."

Deuxième résolution

L'adresse du siège est fixée à L-4714 Pétange, rue Eucosider.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, sont évalués approximativement à NEUF CENTS EUROS (900.- EUR).

Les frais et honoraires des présentes sont à charge de la société. Elle s'engage solidairement ensemble avec les comparants au paiement desdits frais.

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la présente assemblée à été clôturée.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par noms, prénoms, états et demeures, a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Etienne; M^e MOUTRIER; A.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 15 mars 2012. Relation: EAC/2012/3486. Reçu: soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 15 mars 2012.

Référence de publication: 2012041708/64.

(120054819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2012.

Consult-Eco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8280 Kehlen, 41A, rue de Mamer.

R.C.S. Luxembourg B 156.858.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012044063/9.

(120058130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2012.

Valbonne Rail S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 153.378.

Conformément à l'article 3 (1) de la loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, ATC Corporate Services (Luxembourg) S.A. informe de la fin de la convention de domiciliation conclue le 12 mai 2010 pour une durée indéterminée entre les deux sociétés:

- Société domiciliée:

* Valbonne Rail S.A.

* Immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 153.378

* Dont le siège social sis au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg fait l'objet de la présente dénonciation

- Agent domiciliataire:

ATC Corporate Services (Luxembourg) S.A. ayant son siège social au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, et ce avec effet au 5 avril 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 5 avril 2012.

ATC Corporate Service (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2012043957/20.

(120058003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2012.

Swiss Life Products (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 23, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 131.594.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires de la Société, tenue à Strassen le 5 avril 2012

1. Réviseur d'entreprises

Le mandat du réviseur d'entreprises, confié à PricewaterhouseCoopers a été renouvelé lors de l'assemblée générale ordinaire tenue le 5 avril 2012.

Ce nouveau mandat est à dater de la présente assemblée et jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle portant sur l'exercice 2012 qui se tiendra en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Swiss Life Products (Luxembourg) S.A.

Javier LASTRA

Membre du Comité de Direction

Référence de publication: 2012043954/18.

(120057826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2012.
